

BIEN PLUS
QU'UNE
MUTUELLE,

un état
d'esprit

RAPPORT FINANCE
DURABLE 2022


carac

SOMMAIRE

Édito – 04

1. Démarche générale de l'entité – 07

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE – 07

■ Engagements de la Carac – 07

■ Transparence de l'information – 08

1.2. LA STRATÉGIE DE FINANCE DURABLE DE LA CARAC – 09

1.3. DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG POUR LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS – 11

■ Structure du portefeuille et périmètre couvert – 11

■ Performance extra-financière – 12

■ Suivi des controverses – 20

■ Exclusions – 20

■ *Principal Adverse Indicators* (PAI) – 20

2. Moyens internes déployés par la Carac – 22

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité – 22

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre – 23

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles – 24

ÉLIGIBILITÉ DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE (EU 2020/852) – 24

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris – 25

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité – 29

7.1 ANALYSE DES IMPACTS DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ – 30

7.2 ANALYSE DE LA DÉPENDANCE DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ – 32

8. Stratégie de déploiement de l'ambition sociale et solidaire de la Carac dans les pratiques d'investissement responsable – 33

INVESTISSEMENTS À VISÉE À IMPACT SOCIAL ET SOCIÉTAL – 33

9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques – 34

9.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES – 34

■ Analyse des risques physiques – 34

■ Risques de transition – 35

9.2. SUIVI DES RISQUES – 36

■ Évaluation des risques de durabilité et stress tests climatiques – 36

Conclusion et mesures d'amélioration identifiées – 37

Annexes – 38

TABLES DE CORRESPONDANCE – 38

■ Table de correspondance - ACPR version simplifiée – 38

■ Table de correspondance - SFDR – 38

Ce rapport permet de répondre aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat, aux exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR). Ces exigences sont détaillées dans la table de correspondance se trouvant en annexe.

ÉDITO

Pierre Lara,
Président de la Carac

Michel Andignac,
Directeur général de la Carac



Depuis 2018, nous construisons la démarche d'investisseur responsable de la Carac et nous sommes fiers d'avoir atteint l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés : une démarche transparente et soucieuse de l'influence de ses activités sur l'environnement et la société. Désireux d'aller encore plus loin, nous avons mené en 2022 des travaux de réflexion majeurs sur l'orientation et l'ambition de la Carac en matière d'investissement responsable pour les prochaines années.

»» Les défis environnementaux tels que le changement climatique, la perte rapide de biodiversité et l'impact systémique sur les écosystèmes planétaires, requièrent une attention urgente et une action collective immédiate.

Notre société doit faire face à des enjeux de durabilité complexes et multidimensionnels, touchant aussi bien la santé et les inégalités sociales, que le vieillissement des populations, l'autonomie des personnes en situation de handicap ou l'insertion professionnelle. Parallèlement, les défis environnementaux tels que le changement climatique, la perte rapide de biodiversité et l'impact systémique sur les écosystèmes planétaires, requièrent une attention urgente et une action collective immédiate.

Conscients de l'importance et de l'urgence de ces enjeux de durabilité et résolus à y apporter des réponses concrètes, nous avons souhaité agir en profondeur sur notre stratégie d'investissement responsable, afin d'y refléter nos valeurs mutualistes et solidaires. Dans ce cadre, nous nous sommes fixés de nouveaux objectifs visant à réduire l'empreinte carbone de nos investissements obligataires d'ici 2027 et contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à horizon 2050. Nous souhaitons également accroître sensiblement sur ces cinq prochaines années la part de nos investissements durables finançant la transition énergétique et la protection de la biodiversité et nous rechercherons également un impact sociétal de nos investissements plus marqué. Dans ce sens, nous nous efforcerons de rendre plus transparents et compréhensibles les impacts de nos investissements sur le climat et sur la société.

Cette stratégie s'inscrit en cohérence avec notre ambition de devenir en 2024 une mutuelle à mission en recherchant le meilleur équilibre possible entre performance financière et utilité sociale et en plaçant l'humain et l'environnement au centre de nos préoccupations et décisions stratégiques.

La refonte de notre stratégie d'investissement responsable s'accompagne également du renforcement du pilotage des enjeux ESG au sein de notre gouvernance, élément que nous considérons comme fondamental pour garantir l'alignement des intérêts de nos parties prenantes.

Ce rapport présente nos réalisations menées au cours de l'année 2022 ainsi que nos réflexions et introduit les fondements de notre nouvelle stratégie d'investissement responsable qui se matérialise au travers d'engagements chiffrés et d'une gouvernance renforcée.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA CARAC EN RÉSUMÉ

RÉALISATIONS 2018 - 2022

La Carac a décidé en 2018 de traduire ses valeurs dans une politique d'investissement responsable, en conformité avec ses obligations réglementaires. En 2022, la mutuelle présente un bilan positif. Les efforts et les engagements mis en place par la Carac en matière d'ESG sont efficaces et soutiennent une économie décarbonée et toujours plus responsable.

INTÉGRATION ESG

97%
des encours du portefeuille intègrent des critères ESG

+2,1 points
sur la note ESG du portefeuille obligatoire atteignant 55,8/100, une « bonne performance » selon ISS

ENVIRONNEMENT

421 millions d'euros alloués à des investissements favorisant la transition énergétique

54% des encours du portefeuille obligatoire d'entreprises ont défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂

SOCIAL

96 millions d'euros alloués à des investissements dans le secteur de la santé

39 millions d'euros alloués à des investissements engagés dans le vieillissement de la population

18 millions d'euros alloués à des investissements dans le secteur de l'éducation

ENGAGEMENTS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

La Carac prend des engagements forts et à la hauteur d'une stratégie ambitieuse pour les 5 prochaines années.

INTÉGRATION ESG

Renforcement de la gouvernance
Poursuite des efforts en matière de performance ESG (analyse en phase de préinvestissement, objectifs quantitatifs par classe d'actifs, Reporting trimestriel dédié)

ENVIRONNEMENT

-25% de réduction des émissions de GES (scope 1, 2 et 3) du portefeuille obligatoire d'entreprise

15% du portefeuille obligatoire investi dans des obligations vertes

80% des OPCVMs ayant des engagements climatiques

70% des entreprises du portefeuille obligatoire ayant défini des objectifs de réduction de CO₂

SOCIAL

5% du portefeuille obligatoire d'entreprises investi dans des obligations sociales

15% des OPCVMs prônant des thématiques sociales et sociétales

1. Démarche générale de la Carac

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

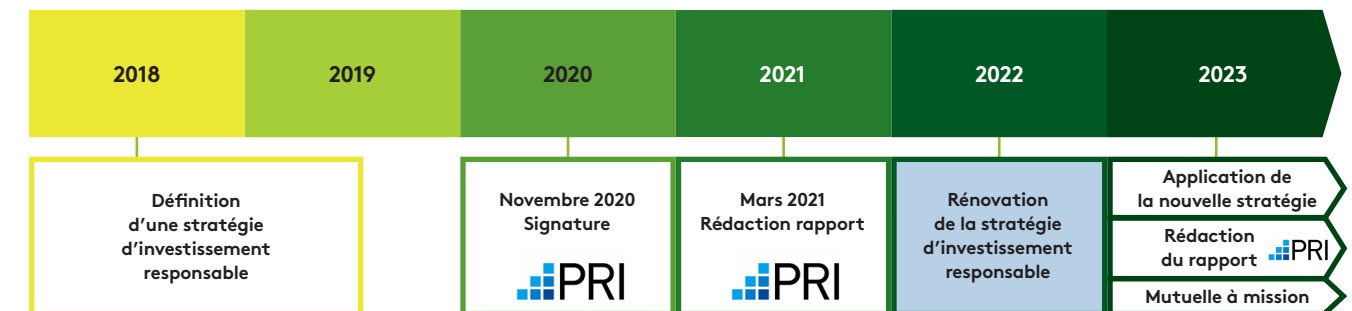
Engagements de la Carac

La Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine qui conçoit, gère et distribue des solutions financières pour plus de 300 000 adhérents, soucieux d'allier performance et intégrité dans la gestion de leur patrimoine.

Fière de son histoire, les valeurs mutualistes de la Carac telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence sont portées quotidiennement par ses 520 collaborateurs et élus.

La Carac a traduit dès 2018 ses valeurs dans une politique d'investissement responsable. L'adhésion aux PRI, la diffusion en interne d'une gouvernance saine et le suivi d'objectifs quantitatifs sont les éléments moteurs qui ont permis à la Carac de faire rayonner son positionnement d'investisseur responsable auprès de ses adhérents.

Chronologie des engagements de la Carac en matière d'investissement responsable



Exigences de reporting

Exigences de reporting			Nouvelles exigences de reporting	
Rapport Finance Durable 2018 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2019 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2020 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2021 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2022 Application Art. 29

Intégration de la taxonomie et de la SFDR et des préconisations ACPR sur l'article 29



En 2022, la Carac a renouvelé les ambitions de sa stratégie d'investissement responsable, en allant plus loin dans sa démarche d'intégration ESG. Fière de poursuivre son soutien à la transition vers une économie décarbonée et plus responsable, la Carac a engagé une refonte de sa stratégie ESG, mise en œuvre opérationnellement par une nouvelle feuille de route et de nouveaux objectifs quantitatifs.

Étant au service et à l'écoute de ses adhérents, il est important pour la Carac d'aligner sa politique d'investissement responsable à ses valeurs mutualistes et à celles de ses souscripteurs.

Souhaitant continuer à renforcer sa démarche d'investisseur responsable, la Carac ambitionne de devenir en 2024 une Mutuelle à mission. Dans cette perspective, elle entend présenter à ses élus lors de l'Assemblée générale de juin 2023 la « Raison d'être » élaborée avec ses parties prenantes : collaborateurs, administrateurs, adhérents, partenaires et prestataires de services. Elle formalisera ensuite les objectifs à mettre en œuvre pour devenir en 2024 une Mutuelle à mission et les intégrera dans ses statuts après avoir obtenu la validation de son assemblée.

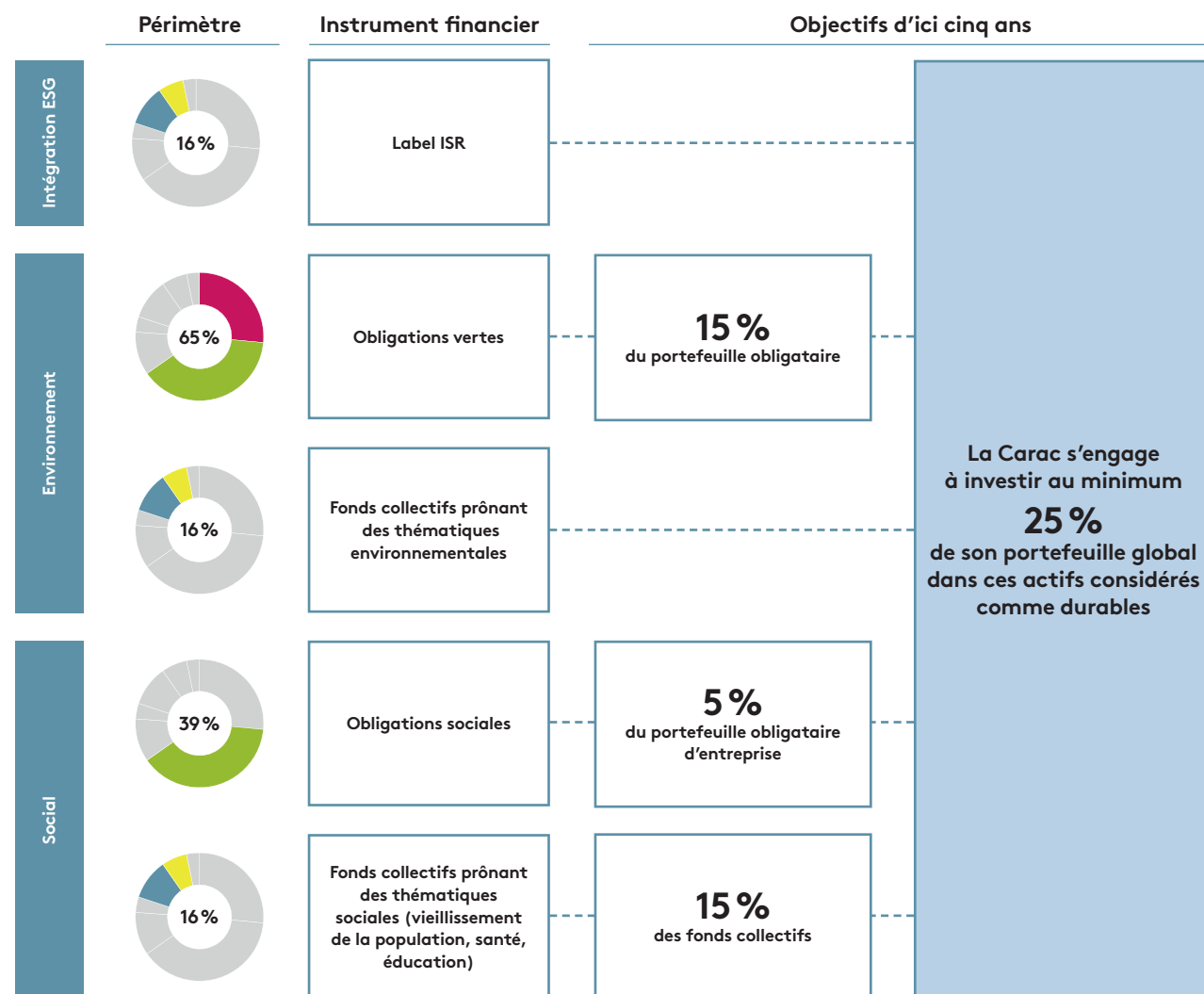
Transparence de l'information

Conformément à l'Article 2 du règlement SFDR, explicitant les principes généraux pour la présentation des informations, l'ensemble des données requises en matière d'investissement responsable sont disponibles sur la page dédiée du site internet de la Carac.

Ainsi, la Carac aspire à une complète transparence auprès de ses adhérents. L'ensemble de ses engagements et de ses réalisations dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de transition énergétique dans ses investissements sont communiqués publiquement dans des rapports annuels dédiés, disponibles sur la page dédiée sur le site internet.

Aperçu des objectifs des fonds Euros de la Carac

SUIVRE ET RENFORCER LA PART D'ACTIFS DURABLES DE NOS PORTEFEUILLES



Le détail de l'ensemble des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable se trouve également sur la page dédiée du site internet de la Carac (produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)).

1.2. LA STRATÉGIE DE FINANCE DURABLE DE LA CARAC

En cohérence avec les engagements pris en 2018, les objectifs de la nouvelle stratégie sont approfondis. La Carac appuie le fondement de sa politique d'investissement responsable sur trois enjeux listés ci-après :

Contribuer à une meilleure gestion des risques

La Carac ne souhaite pas financer d'émetteurs entrant en contradiction avec ses valeurs fondamentales, notamment ceux des secteurs des armes controversées et du tabac. La Carac porte une attention particulière au respect par les émetteurs de son portefeuille, des droits de l'homme, des principes établis par l'Organisation internationale du Travail et des objectifs de transition énergétique et écologique issus de la COP21 (e.g. charbon).

Dans ce cadre, la Carac intègre des critères ESG tout au long du cycle d'investissement :

- **Préinvestissement** : la Carac réalise des analyses extra-financières afin d'identifier les principaux risques ESG sous-jacents aux actifs et aux émetteurs.
- **Suivi des investissements** : la Carac établit un suivi trimestriel pour évaluer la performance extra-financière des actifs et des émetteurs.

En adoptant une approche holistique et systématique, la Carac intègre les risques ESG et la performance extra-financière dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

Contribuer au financement de projets à portée sociale positive

La société doit répondre à de nombreux défis sanitaires et sociaux : les inégalités sociales en santé, le bien vieillir pour tous, l'autonomie des personnes handicapées, l'insertion professionnelle, les déserts médicaux, la santé environnementale...

En sa qualité d'investisseur institutionnel, la Carac finance l'économie et l'accompagne dans ses évolutions profondes. Afin de suivre les mutations de notre société, la Carac estime qu'il est important d'identifier des opportunités de financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre à ces enjeux sociétaux.

Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques et de biodiversité

Le changement climatique et la crise de la biodiversité sont des enjeux majeurs auxquels les investisseurs institutionnels sont confrontés quotidiennement. En effet, l'évolution de notre environnement et la perte de la biodiversité exposent certains émetteurs à des risques auxquels ils se doivent d'être préparés. Par ailleurs, les objectifs de l'Accord de Paris (maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.) nécessiteront un flux de capitaux important pour financer les émetteurs susceptibles d'apporter des solutions à ces enjeux.

La Carac est concernée par le changement climatique et la biodiversité de deux façons. Premièrement, les risques physiques (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles) et les risques de transition (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, *stranded assets*) peuvent exercer une influence sur le rendement de ses investissements. Deuxièmement, la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité représente une source d'opportunités d'investissements (obligations vertes, fonds thématiques à portée sociale et environnementale, sélection d'entreprises bien positionnées) que la Carac souhaite adresser dans les prochaines années.

Pour répondre à ces trois enjeux, la nouvelle stratégie d'investissement responsable de la Carac s'articule autour de trois piliers principaux.

En parallèle d'une intégration ESG renforcée, la Carac affirme son positionnement sur deux thématiques en ligne avec ses valeurs et celles de ses adhérents : le social et l'environnement, ce dernier prenant en compte les sujets climatiques et de biodiversité.

LA NOUVELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE LA CARAC

POLITIQUE GÉNÉRALE

INTÉGRATION ESG

La Carac adopte les meilleurs standards d'investissement responsable sur toutes ses classes d'actifs.

POSITIONNEMENT SUR DEUX THÉMATIQUES CLÉS



CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

La Carac se mobilise pour contribuer à la protection de l'environnement.



SOCIAL

La Carac soutient l'innovation sociale, reflétant ses valeurs mutuelles d'entraide.

En pratique, la Carac déploie sa nouvelle stratégie d'investissement responsable sur l'ensemble des classes d'actifs et veille à ce que les enjeux ESG soient intégrés tout au long du cycle de placement en s'appuyant sur une analyse en phase de préinvestissement, une fixation d'objectifs quantitatifs par classe d'actif et des reportings.

LA CARAC MET EN LUMIÈRE OPÉRATIONNELLEMENT LA NOUVELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT À TRAVERS 3 ÉTAPES

1 - ANALYSE EN PHASE DE PRÉINVESTISSEMENT



En amont de chaque investissement, la Carac applique un filtre d'exclusion lui permettant d'écarter les investissements ne respectant pas ses valeurs ou sa stratégie d'investissement responsable. Puis, la Carac analyse l'impact de chaque achat sur les trajectoires nécessaires à la réalisation des objectifs chiffrés définis par classe d'actif.

2 - OBJECTIFS QUANTITATIFS PAR CLASSE D'ACTIF



Les objectifs quantitatifs par classe d'actif reprennent le cadre de la nouvelle stratégie d'investissement responsable : 1- l'intégration ESG, 2- la thématique environnementale, 3- la thématique sociale.

3 - REPORTING TRIMESTRIEL ET ANNUEL



Pour répondre aux enjeux réglementaires et stratégiques, la Carac réalise des reportings trimestriels et annuels sur l'ensemble de son portefeuille. Les reportings trimestriels permettent aux équipes de gestion de la Carac de suivre précisément les indicateurs.

1.3. DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG POUR LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

Structure du portefeuille et périmètre couvert

Au 31 décembre 2022, la Carac gère 10,4 milliards d'euros au travers d'investissements en direct et d'investissements délégués.

Les investissements en direct sont les actifs dans lesquels la Carac investit sans passer par un intermédiaire de gestion. Par conséquent, la décision finale d'investissement appartient à la Carac, qui a la possibilité d'appliquer des filtres d'exclusion spécifiques (exemples : production de tabac, de charbon) et de piloter la performance ESG du portefeuille. Les investissements en direct sont composés d'obligations souveraines (dettes d'États ou d'institutions supranationales), d'obligations d'entreprises et d'actifs immobiliers.

La Carac investit également dans des actifs gérés par des intermédiaires de gestion. Ces investissements délégués prennent la forme de fonds dédiés ou de fonds collectifs, investis en actifs cotés ou non cotés.

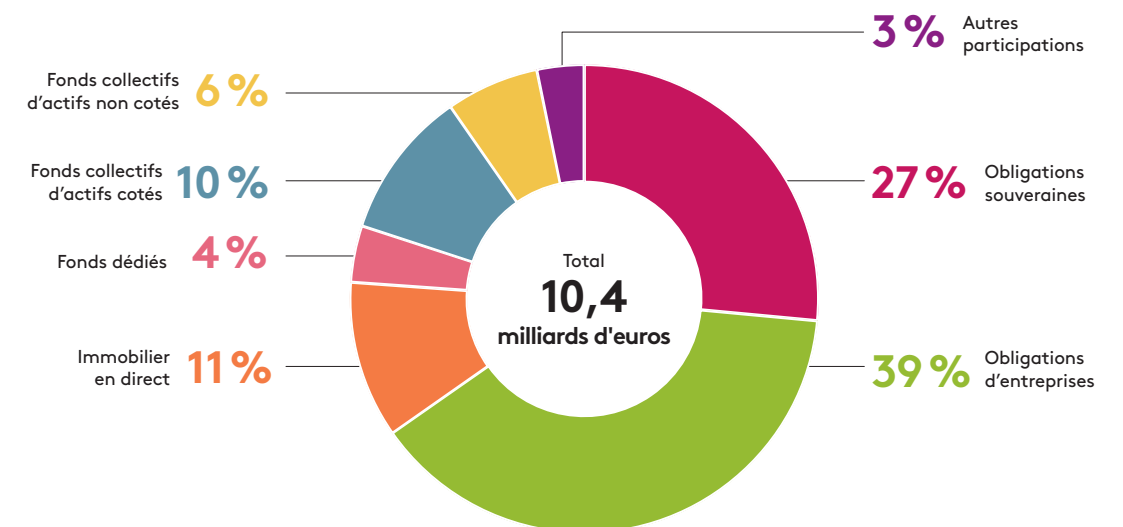
Au 31 décembre 2022, 97% des encours de la Carac sont couverts par sa stratégie ESG. Cette dernière est déclinée pour l'ensemble des classes d'actifs, tout au long du cycle d'investissement afin de s'assurer que chaque investissement soit aligné à la politique d'investissement responsable.

Dans ce cadre, les investissements sont systématiquement analysés à travers des critères ESG en amont, de chaque investissement afin d'identifier les enjeux ESG matériels de chaque actif. Puis, la stratégie ESG se déploie également lors de la période d'investissement au travers d'analyses dédiées et approfondies pour chaque classe d'actifs, dont les résultats sont présentés ci-après dans ce rapport.

En 2022, dans le cadre de la refonte de la stratégie d'investissement responsable, des initiatives ont été déployées par la Carac afin d'approfondir l'analyse ESG du portefeuille et d'étendre la couverture des analyses relatives au climat et à la biodiversité à l'ensemble de celui-ci.

Figure 1

Structure du portefeuille du fonds général de la Carac au 31 décembre 2022⁽¹⁾



Source : La Carac, analyses INDEFI

(1) Hors unités de compte et hors coupons courus.

Performance extra-financière
Obligations

Structure des actifs : obligations



Depuis 2019, les analyses distinguent les obligations souveraines et les obligations d'entreprises. Les données fournies par ISS permettent de les analyser de façon agrégée sur toutes les dimensions de l'analyse ESG et climat. Cette agrégation est exposée dans cette section, avant la présentation de la vision éclatée entre les obligations souveraines et les obligations d'entreprises.

Concernant la classe d'actifs obligataires, la Carac analyse en amont des investissements la qualité ESG des émetteurs en portefeuille (souverains et entreprises) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

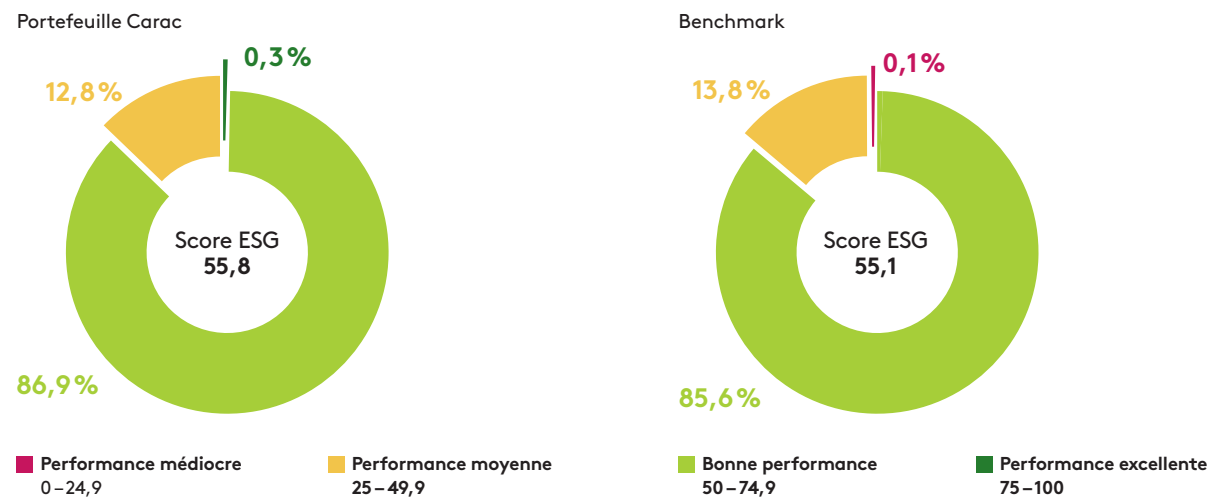
La Carac réalise également une analyse trimestrielle *ex post*, permettant d'avoir une vision régulière des progrès réalisés, en s'appuyant sur l'agence de notation ISS. Les résultats de ces analyses sont partagés au sein des équipes d'investissement, afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

Le portefeuille obligataire de la Carac obtient une note de 55,8/100, un résultat considéré comme une « bonne performance » par ISS. La note a progressé de 0,7 point depuis 2021 et de 2,1 points depuis 2019.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille obligataire s'est doté d'actifs notés « excellents » au sens d'ISS (représentant 0,3% du portefeuille) et s'est délaissé des actifs considérés comme « médiocres », en comparaison du *benchmark* de référence où ces derniers représentent 0,1% du portefeuille.

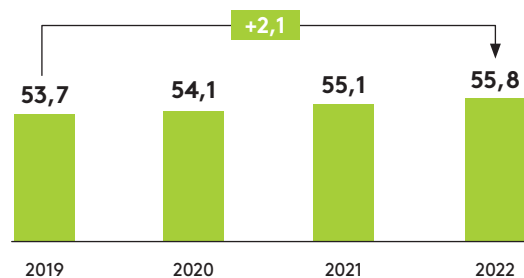
Les résultats obtenus démontrent l'efficacité de la politique proactive adoptée pour garantir la qualité ESG au sein du portefeuille.

Figure 2
Performance ESG du portefeuille obligataire de la Carac et comparaison avec son indice⁽²⁾ de référence.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS

Figure 3
Évolution de la performance ESG du portefeuille obligataire de la Carac.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(2) L'indice de référence sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate*.

Structure des actifs : obligations souveraines

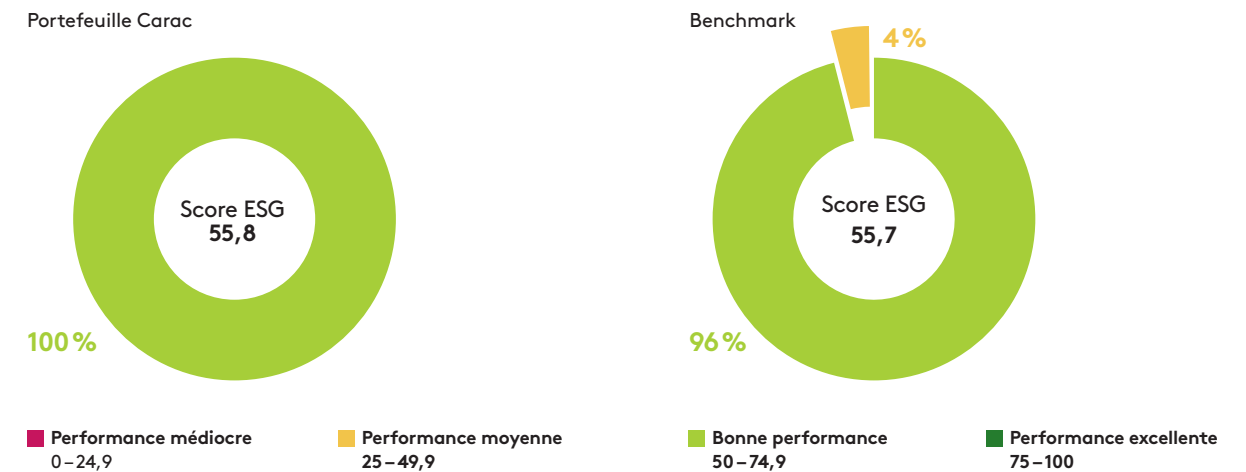


La Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE et ne peut donc pas être exposée aux pays visés par des mesures d'embargo ou appartenant à la liste noire de la Commission européenne qui référence les paradis fiscaux.

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille souverain obtient une note de 55,8/100, ce qui est considéré comme une « bonne performance » par ISS. En 2022, la totalité des émetteurs ont obtenu une note supérieure à 50/100 (bonne performance). La note du portefeuille Carac a augmenté par rapport à l'an dernier (+0,2 point).

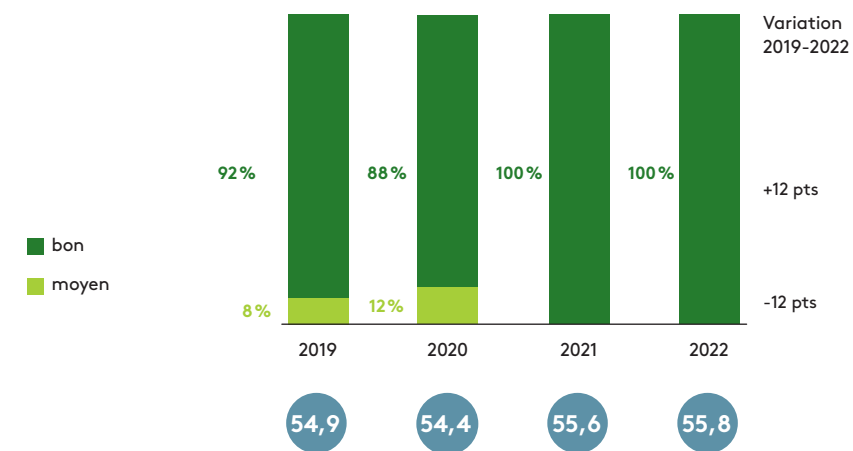
La performance du portefeuille de la Carac est légèrement supérieure à celle du *benchmark*, dont la note est estimée à 55,7/100. Depuis 2020, le portefeuille ne contient pas d'obligations souveraines ayant une performance moyenne (contre 4% pour le *benchmark*).

Figure 4
Performance ESG du portefeuille souverain de la Carac et comparaison avec son indice⁽³⁾ de référence.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

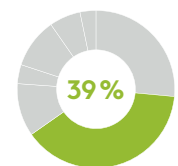
Figure 5
Évolution de la performance ESG du portefeuille d'obligations souveraines de la Carac.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(3) L'indice de référence sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate*.

Structure des actifs : obligations d'entreprises

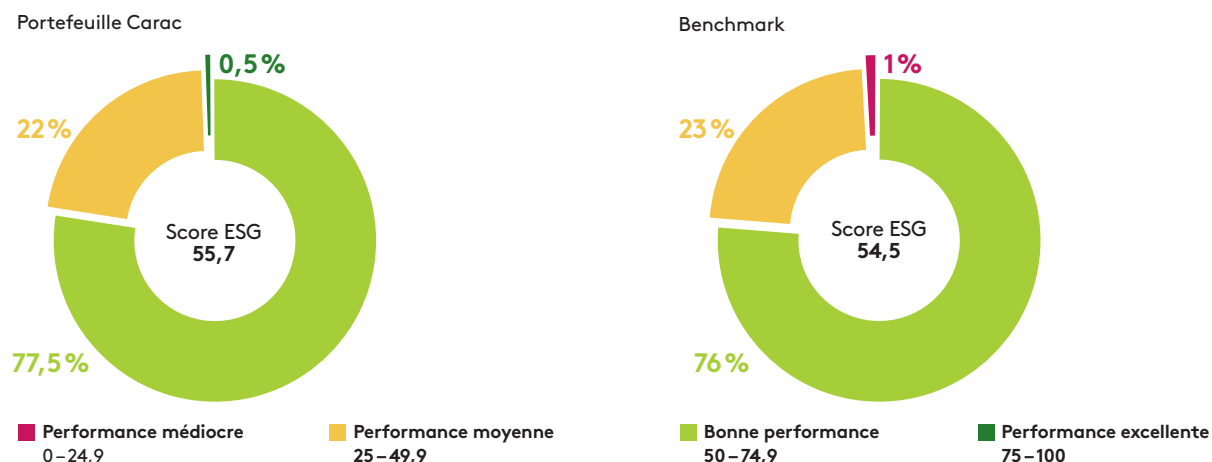


Au 31 décembre 2022, la Carac détenait **4,1 milliards d'euros** d'obligations d'entreprises, **soit 39%** du portefeuille.

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille d'obligations d'entreprise obtient une note de 55,7/100 ce qui lui confère une « bonne performance », supérieure à celle du *benchmark*, estimée à 54,5/100.

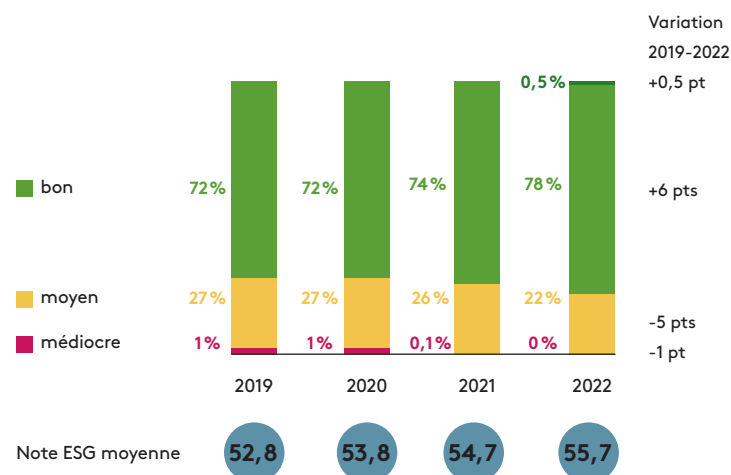
Le score ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac s'est nettement amélioré entre 2021 et 2022 (+0,95 point). Cette évolution est notamment le fruit d'une politique proactive d'investissement responsable visant à céder des actifs mal notés ainsi qu'à des choix d'investissement dans des actifs réalisant de bonnes, voire d'excellentes performances ESG. En 2022, le portefeuille obligataire de la Carac ne contient plus aucun actif considéré comme « médiocre » et s'est doté d'actifs notés « excellents » (0,5% des actifs).

Figure 6
Performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac et comparaison avec son indice de référence.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

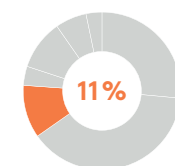
Figure 7
Évolution de la performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Immobilier en direct

Structure des actifs : immobilier en direct



Au 31 décembre 2022, la Carac détenait **1,1 milliard d'euros** d'actifs immobiliers, **soit 11%** du portefeuille.

Le portefeuille immobilier, géré en direct par la Carac, est composé de 70 actifs physiques ou parts de SCI. L'ensemble du portefeuille est investi sur des actifs français.

La démarche ESG est prise en compte à deux niveaux sur le patrimoine immobilier géré en direct par la Carac, d'une part, dans les critères d'investissement des nouveaux actifs immobiliers et d'autre part, dans les choix de gestion du patrimoine existant.

À l'acquisition, les *due diligences* prennent en compte le potentiel d'amélioration énergétique ou de confort des occupants des immeubles ciblés dans le cadre de travaux, avec une démarche de certification en rénovation ou en utilisation, en fonction des opportunités identifiées.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier direct existant, plusieurs axes d'amélioration sont identifiés et actionnés, afin de répondre à la charte ESG de la Carac et limiter progressivement l'empreinte carbone de son patrimoine :

Dans le cadre du plan pluriannuel de travaux réalisés sur son patrimoine immobilier direct, la Carac intègre des travaux de remplacement des gros équipements en améliorant leur efficacité énergétique et investit également dans la lutte contre les déperditions de chaleur grâce au remplacement des menuiseries extérieures ou à l'amélioration de l'isolation de la couverture ou de l'étanchéité des immeubles. Les travaux de restructuration placent par ailleurs la démarche environnementale au cœur de la programmation par l'amélioration de l'isolation des façades par l'extérieur, quand cela est possible, l'efficacité énergétique des équipements et l'optimisation de leur pilotage, mais également par la qualité servicielle aux occupants.

- À titre d'illustration, les travaux de restructuration de l'immeuble Patios A à Boulogne Billancourt réceptionnés en décembre 2022 ont intégré cette démarche environnementale et une certification BREEAM In-Use a également été déposée. Les travaux ont notamment reposé sur les réalisations ci-dessous :
 - L'amélioration de l'enveloppe du bâtiment par la mise en place d'un isolant thermique extérieur d'une épaisseur de 16 cm sur l'ensemble des façades et le remplacement complet des menuiseries extérieures par des menuiseries double vitrage plus performantes.
 - La mise en place de deux centrales de traitement d'air moins énergivores que la précédente.

Ces travaux doivent permettre d'optimiser le confort thermique et acoustique des occupants et améliorer la performance énergétique de l'immeuble avec un objectif de -38% sur la consommation. En phase d'exploitation, les consignes de température transmises par le *property manager* aux locataires à travers un guide de bonne conduite devront permettre une diminution de la consommation énergétique.

Le programme de travaux a également intégré une amélioration de l'offre de services avec une accessibilité PMR, un local vélo et des vestiaires/douches ainsi que 20 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Sur l'année 2022 la Carac a par ailleurs obtenu un permis de construire dans le cadre de la restructuration de l'immeuble tertiaire du 4 rue des Quatre Cheminées à Boulogne Billancourt. Ces travaux permettront d'optimiser le confort thermique et acoustique des occupants et d'améliorer la performance énergétique de l'immeuble.

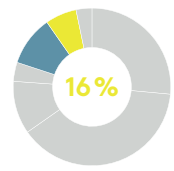
- Le programme de travaux repose ainsi sur trois piliers :
 - Une amélioration de l'enveloppe du bâtiment avec la mise en place d'un isolant thermique extérieur de 14 cm sur l'ensemble des façades et le remplacement complet des menuiseries extérieures.
 - La mise en place d'installations techniques plus performantes avec la mise en œuvre d'une gestion technique du bâtiment (GTB) de dernière génération.
 - Une démarche servicielle qualitative avec une cafétéria, des salles de réunions mutualisées, équipées et connectées, le réaménagement des espaces extérieurs, ainsi que l'accent sur les mobilités douces avec un local vélos et des vestiaires/douches en complément des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Deux actions majeures ont par ailleurs été lancées en 2022 afin de préparer la mise en conformité du patrimoine de la Carac par rapport aux différentes échéances réglementaires :

- Dans le cadre de la loi Énergie et Climat d'une part, un premier état des lieux a été diligenté auprès du gestionnaire immobilier afin de dresser une cartographie des diagnostics de performance énergétique disponibles pour tous les appartements du patrimoine locatif de la Carac. 77% des lots résidentiels locatifs sont en classe énergétique D ou mieux. L'objectif est de définir un plan d'actions afin de faire passer progressivement l'ensemble du patrimoine de la Carac en classe énergétique D au moins, en ciblant en priorité les classes énergétiques les plus défavorables, à savoir les F, l'état des lieux n'ayant révélé aucun G sur le périmètre locatif.
- Dans le cadre du Décret tertiaire d'autre part, la Carac a demandé la réalisation d'audits énergétiques pour les immeubles du patrimoine concernés par la réglementation. La restitution de ces audits est attendue pour 2023, l'objectif étant d'établir des plans d'action en adéquation avec les cibles de réduction de consommation énergétique visées par le dispositif à horizon 2030, 2040 et 2050. Le gestionnaire immobilier a par ailleurs alimenté la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME en respectant la date butoir du 31 décembre 2022.

Fonds collectifs

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Au 31 décembre 2022, la Carac détenait **1,7 milliard d'euros** d'actifs sous forme de fonds collectifs, soit **16 %** du portefeuille.

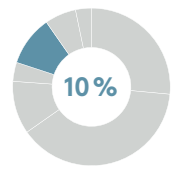
Ces encours sont répartis en fonds collectifs investis en :

- Actifs cotés (actions, obligations, convertibles) représentant 1,1 milliard d'euros gérés par 50 sociétés de gestion ;
- Actifs non cotés (immobilier, dette privée, capital investissement, infrastructures), représentant 669 millions d'euros gérés par 73 sociétés de gestion.

Les sociétés de gestion communiquent publiquement sur leurs pratiques ESG concernant leurs activités d'investissement. Ces informations peuvent prendre les formes suivantes :

- **Signature des PRI** : L'engagement auprès des PRI implique le respect de six principes fondamentaux.
- **Charte d'investissement responsable** : La publication d'une charte ESG permet de synthétiser la vision et les engagements d'une société de gestion sur l'investissement responsable.
- **Rapport ESG annuel** : Le rapport annuel ESG permet de comprendre la situation actuelle de l'investissement responsable au sein d'une société de gestion.
- **Politiques de vote ou d'engagement** : La publication d'une politique de vote est un élément important pour jauger du niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire ou financeur actif.

Structure des actifs : fonds collectifs cotés



Performance ESG

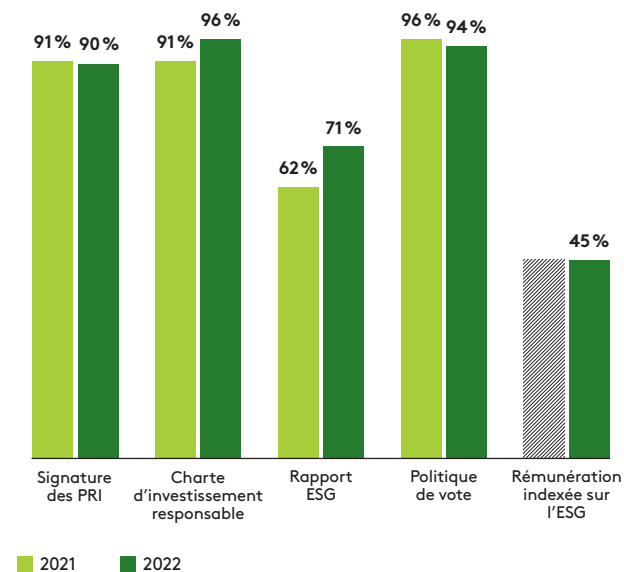
Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 93% sont signataires des PRI (contre 95% en 2021), 96% sont couverts par une charte d'investissement responsable (contre 85% en 2021). 75% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport annuel ESG (idem en 2020) et 96% par une politique de vote (contre 99% en 2020).

En 2022, la Carac a également analysé les sociétés de gestion prenant en compte des critères ESG au sein de la rémunération des équipes d'investissement. 45% des encours sont investis dans des sociétés de gestion intégrant des critères extra-financiers dans la rémunération des équipes d'investissement.

Figure 8

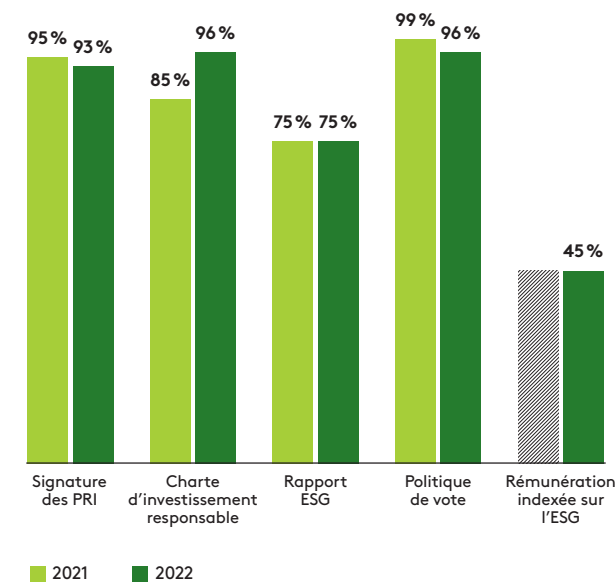
Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des publications ESG.

OPCVM coté (#)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

OPCVM coté (AUM)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

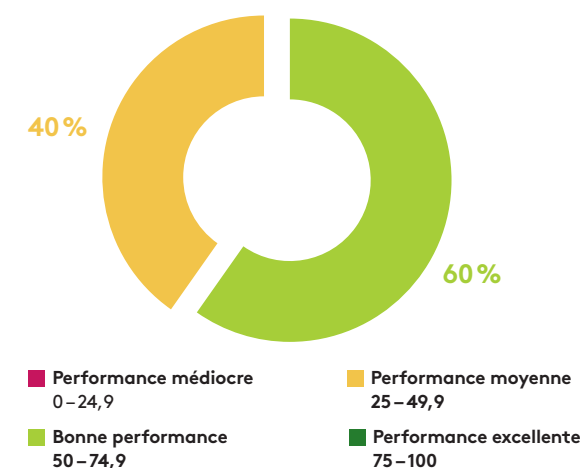
La Carac analyse également la qualité ESG des sociétés de gestion dans les fonds collectifs, au moyen de la notation extra-financière attribuée par ISS. Cette dernière, comme pour la classe d'actifs obligataires, estime l'efficacité des sociétés de gestion en matière de gestion des risques et des opportunités liées à la problématique ESG (environnement, social, gouvernance).

Au 31 décembre 2022, 60% des encours des fonds collectifs cotés présentent une « bonne performance », contre 40% de « performance moyenne ».⁽⁴⁾

Figure 9

Performance ESG des fonds collectifs d'actifs cotés selon la notation de durabilité d'ISS.

Portefeuille Carac



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(4) Cette analyse couvre 47% des encours des fonds collectifs cotés.
(5) Cette analyse exclut les fonds monétaires.

Labellisation ISR

Comme les années passées, la Carac a recensé les fonds collectifs revêtant des caractéristiques ESG certifiées par des labels ESG (par exemple : ISR, LuxFlag, Greenfin). Les fonds socialement responsables labélisés adressent, en plus de leur objectif principal de performance financière, divers enjeux environnementaux et sociaux à travers leurs stratégies d'investissement.

Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 23 fonds labélisés pour un montant de **207 millions d'euros**⁽⁵⁾ d'encours, soit 19% des encours investis dans des fonds collectifs d'actifs cotés.

Classification SFDR

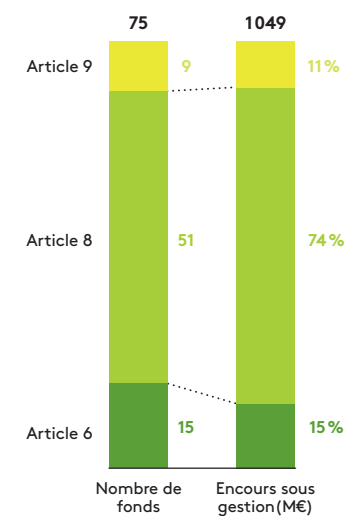
Depuis 2021, la Carac recense à travers un suivi trimestriel l'ensemble de ses investissements au sein de fonds collectifs d'actifs cotés, conformément au règlement UE 2019/2088 SFDR ou Disclosure entré en vigueur le 10 mars 2021.

Au 31 décembre 2022, 11% des encours des fonds collectifs d'actifs cotés sont classifiés « Article 9 » selon le règlement SFDR, 74% sont classifiés « Article 8 » et 15% « Article 6 ».

Figure 10

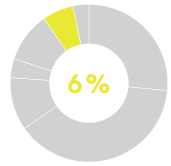
Part du portefeuille délégué en fonds collectifs cotés selon la classification SFDR.

OPCVM cotés



Source : La Carac, analyses INDEFI.

Structure des actifs : fonds collectifs non cotés



Performance ESG

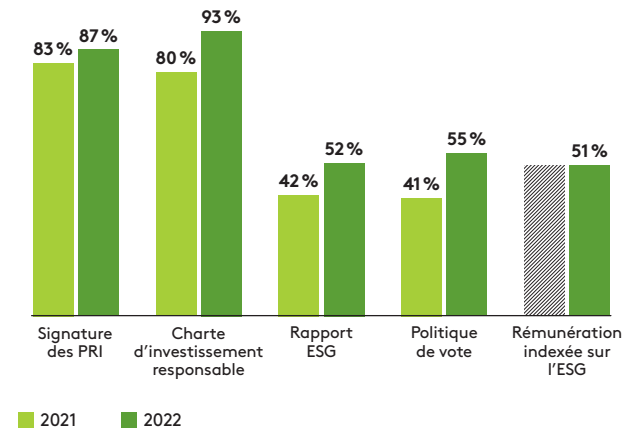
Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 82% sont signataires des PRI (contre 85% en 2021), 90% sont couverts par une charte d'investissement responsable (contre 83% en 2021). 56% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport annuel ESG (contre 48% en 2020) et 53% par une politique de vote (contre 41% en 2020).

En 2022, la Carac a également analysé les sociétés de gestion qui prennent en compte des critères ESG au sein de la rémunération des équipes d'investissement (51% des encours).

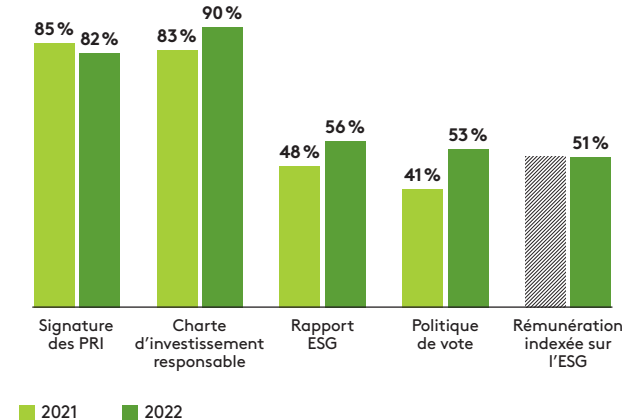
Figure 11

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs non cotés couverte par des publications ESG.

OPCVM non cotés (#)



OPCVM non cotés (AUM)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Labellisation Investissement Socialement Responsable (ISR)

Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 7 fonds labélisés Investissement Socialement Responsable (ISR) pour un montant de **77 millions d'euros** d'encours, soit 10% des encours investis des fonds collectifs d'actifs non cotés. 5 fonds du portefeuille, ayant comme sous-jacents des actifs immobiliers, sont en cours de labellisation cette année et devront obtenir la certification en 2023.

Classification SFDR

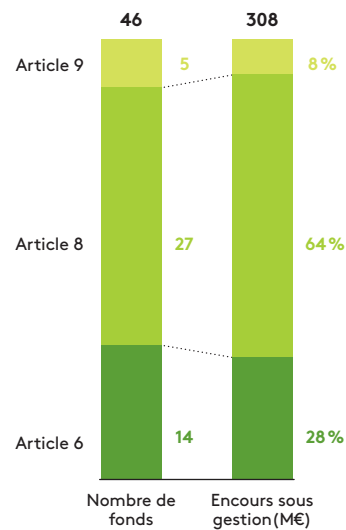
Depuis 2021, la Carac recense, à travers un suivi trimestriel l'ensemble de ses investissements au sein de fonds collectifs d'actifs non cotés, par rapport au règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021.

Au 31 décembre 2022, 8% des encours des fonds collectifs d'actifs cotés sont classifiés « Article 9 » selon le règlement SFDR, 64% sont classifiés « Article 8 » et 28% « Article 6 ».

Figure 12

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs non cotés selon la classification SFDR.

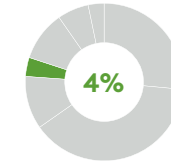
OPCVM non cotés



Source : La Carac, analyses INDEFI.

Fonds dédiés

Structure des actifs : fonds dédiés



La Carac a entamé en 2022 une revue de la stratégie d'investissement de ses fonds dédiés. Celle-ci a entraîné la cession d'un de ces fonds courant 2022 (i.e. 17% des encours investis en fonds dédiés) ainsi que l'initiation d'un projet de restructuration pour deux autres fonds qui aboutira courant 2023 (i.e. 33% des encours). Ce projet de restructuration prend en compte dans la stratégie la mise en œuvre *a minima* des exclusions Carac ainsi qu'une classification du nouveau fonds en article 8 SFDR (i.e. 11% des encours).

Au 31 décembre 2022, seul le fonds dédié Carac Château est labélisé ISR. Représentant 11% des encours gérés en fonds dédiés, la labellisation du fonds Carac Château témoigne de l'ambition de la Carac de développer ce type d'investissement responsable.

Classification SFDR

Depuis 2021, la Carac recense, à travers un suivi trimestriel, l'ensemble de ses fonds dédiés par rapport au règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021.

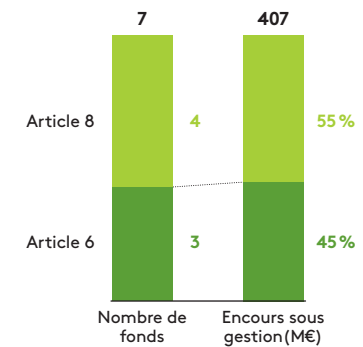
Au 31 décembre 2022, 4 fonds représentant 55% des encours gérés au sein de fonds dédiés étaient classifiés « Article 8 » selon le règlement SFDR. Le reste des encours, représentant 3 fonds, était classifié « Article 6 ».

Un des fonds dédiés de la Carac actuellement classifié « Article 6 », représentant 40 millions d'euros, est en cours de passage « Article 8 ».

Figure 13

Part du portefeuille délégué en fonds dédiés selon la classification SFDR⁽⁶⁾.

Fonds dédiés

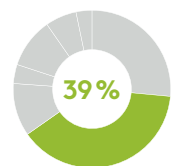


Source : La Carac, analyses INDEFI.

(6) Cette analyse couvre 99,97% des encours investis en fonds dédiés.

Suivi des controverses

Structure des actifs : obligations d'entreprise



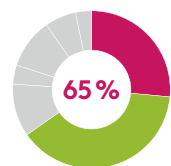
En 2022, la Carac a maintenu le suivi trimestriel *ex-ante* des controverses ESG du portefeuille obligataire d'entreprise. Ce système de suivi comprend l'évaluation du niveau de la gravité de la controverse, le niveau d'implication de l'entreprise et les réponses apportées par cette dernière. L'analyse des controverses se fonde sur les données fournies par ISS et est ensuite approfondie afin d'augmenter la compréhension des enjeux.

Outre l'apport d'ISS dans le suivi des controverses, la Carac effectue une veille régulière sur l'ensemble des entreprises en portefeuille sur les enjeux ESG.

En 2022, le score de controverse moyen du portefeuille Carac atteint 3,82/10. Deux émetteurs du portefeuille affichent un score de controverse maximal selon ISS de 10/10 et sont suivis trimestriellement pour évaluer toute nouvelle information sur ces sujets. Aucun nouvel investissement n'est réalisé sur les deux émetteurs concernés.

Exclusions

Structure des actifs : obligations



Concernant le portefeuille obligataire souverain, la Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE.

La politique d'exclusion du portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac s'est renforcée depuis 2019 :

- Les entreprises dérivant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon. Témoin de la volonté de la Carac d'aligner ses décisions d'investissement avec ses valeurs. Ce seuil a été abaissé à de 30 à 10 % en 2021 ;
- Les entreprises dont l'activité principale est la production de tabac ;
- Les entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou de mines antipersonnel (MAP).

Les équipes d'investissement ont progressivement cédé les actifs ne respectant pas la politique d'exclusion, soit une dizaine de décisions d'investissement.

Les exclusions font l'objet d'un suivi trimestriel par les équipes d'investissement. Au 31 décembre 2022, tous les titres en portefeuille obligataire d'entreprises sont conformes à la politique d'exclusion de la Carac.

La Carac applique à ses nouveaux investissements dédiés l'ensemble de la politique d'exclusion définie sur son portefeuille obligataire d'entreprise.

Principal Adverse Indicators (PAI)

En conformité avec le règlement UE 2019/2088 (SFDR ou *Disclosure*) la Carac réalise depuis l'exercice 2021 un suivi des *Principal Adverse Indicators* (PAI) de façon trimestrielle. Ces analyses et par extension le taux de couverture des indicateurs ont vocation à s'améliorer dans les années à venir au fur et à mesure que les entreprises rendront publiques les données correspondantes. Les indicateurs PAI sur le périmètre du portefeuille obligataire de la Carac sont fondés sur les données fournies par l'agence de notation ISS.

Figure 14

Indicateurs bruts liés à la réglementation SFDR.

INDICATEURS OBLIGATOIRES		COUVERTURE DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISE	INDICATEURS BRUTS SFR 2022
ENVIRONNEMENT	1. Émissions Scope 1, 2 et 3	82,69 %	1 595 160 tCO ₂ eq
	2. Empreinte carbone	82,69 %	461 tCO ₂ eq/EUR
	3. Intensité carbone	90,47 %	822 tCO ₂ eq/EUR
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	94,27 %	11,3 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		
	Énergie consommée non renouvelable	16,88 %	83,31 %
	Énergie produite non renouvelable	92,18 %	0,05 %
	6. Intensité de consommation d'énergie	36,15 %	0,31 kWh/EUR
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	93,67 %	0 %
SOCIAL	8. Rejets dans l'eau	0,94 %	0,12
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1,90 %	3,61
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	93,67 %	1,72 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	70,98 %	5,06 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	9,58 %	6 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	42,32 %	42 %
	14. Exposition à des armes controversées	93,86 %	0 %
INDICATEURS OPTIONNELS			
ENV.	1. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	91,09 %	49,16 %
	2. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	98,69 %	0 %
SOCIAL	3. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	70,98 %	15,40 %
	4. Absence de politique en matière de droits de l'homme	70,98 %	8,74 %
	5. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	93,67 %	0 %

Note méthodologique : Les chiffres fournis par ISS ont été retraités à la marge par un cabinet de conseil spécialisé afin de garantir une cohérence dans la méthodologie de calcul du périmètre, conformément aux exigences réglementaires. Le portefeuille obligataire d'entreprises représente 39 % du portefeuille global de la Carac.

Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

2. Moyens internes déployés par la Carac

Les équipes de la Direction des Investissements de la Carac (9 ETP) sont activement impliquées dans l'intégration des critères ESG tout au long du cycle d'investissement. En parallèle, le recrutement d'un responsable ESG dédié à la prise en compte des enjeux extra-financiers au sein de la Direction des Investissements est en cours. Le suivi opérationnel de l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement de la Carac est réalisé en liaison avec d'autres fonctions de la mutuelle: la Direction des Risques pour les contrôles, les stress tests et la cartographie des risques climatiques ainsi que le Secrétariat général (juridique et conformité) pour le suivi et la mise en œuvre du respect des réglementations.

En complément des moyens humains engagés dans la démarche, la Carac alloue des moyens financiers (300K€) à l'acquisition de données ESG et climat ainsi que des frais de conseils externes et de veille réglementaire.

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

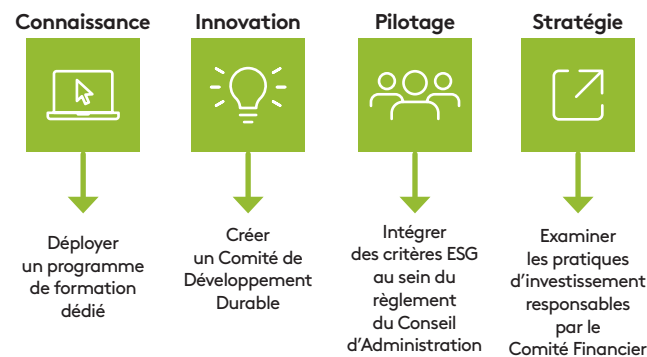
S'appuyant sur son plan stratégique de transformation « Ambition 2030 », la Carac veut devenir la mutuelle de référence en épargne et retraite en France, en se transformant en profondeur et en mettant en place de nouveaux relais de croissance. L'objectif de ce projet collaboratif est de construire la Carac de demain en assurant son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Le premier plan triennal 2020-2022 de cette stratégie a permis de poser les bases de cette ambition. L'année 2021 a vu un renouvellement partiel du Conseil d'administration (qui se féminise et rajeunit) et, par voie de conséquence, l'élection d'une nouvelle présidence.

Le second est consacré à lui donner un nouvel élan. Dans ce cadre, la gouvernance a procédé à un changement de direction en nommant un nouveau Directeur général à sa tête ainsi qu'un nouveau Secrétaire général.

Le Conseil d'administration et la Direction générale jouent donc un rôle clé dans la transformation de la mutuelle. Ainsi, en accord avec cette volonté de changement et des réflexions sur son ambition en matière d'investissement responsable, la Carac doit prendre soin de renforcer le pilotage des enjeux ESG au niveau de sa gouvernance interne et de ses équipes.

Ainsi, dans le cadre de la refonte de la stratégie d'investissement responsable, la gouvernance doit être repensée à travers quatre thématiques clés: la connaissance, l'innovation, l'engagement et la stratégie.



- **Le déploiement d'un programme de formation dédié** pour assurer une connaissance commune minimum des enjeux ESG pour les équipes commerciales qui sont en contact quotidien avec les adhérents et pour les membres des instances de gouvernance. Le plan de ce programme sera défini au cours de l'année 2023 et sera mis en place en 2024.
- **La mise en place d'un comité de développement durable** pour piloter de manière opérationnelle d'une part, le volet ESG de la Carac au niveau des investissements et d'autre part, le volet RSE, au niveau de l'entreprise et de la mise en œuvre du projet de mutuelle à mission. La composition ainsi que la fréquence du comité restent à définir, mais la Carac s'engage à ce que le comité de développement durable soit opérationnel d'ici fin 2023.
- **Le développement du règlement interne du Conseil d'administration en intégrant des critères ESG** pour aligner les engagements et les valeurs de la Carac au plus haut niveau de gouvernance. Les critères ESG sont en cours de validation et seront intégrés au règlement interne en 2024.
- **La création d'une revue trimestrielle des pratiques d'investissement responsable par le Comité Financier.** Afin que la performance extra-financière soit prise en compte dans la gestion des risques et *in fine* dans les décisions stratégiques, la Carac met un point d'honneur à ce que les instances de gouvernance disposent d'une vision précise et régulière des performances extra-financières des investissements réalisés.

Les dimensions ont été actées, mais les actions associées ne seront opérationnelles qu'à partir de 2024.

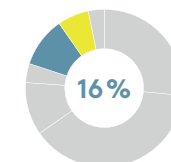
Les politiques de rémunération des équipes de direction et d'investissement n'intègrent pas de critères pouvant aller à l'encontre de la gestion adéquate des risques en matière de durabilité.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La Carac opère une gestion déléguée de son portefeuille d'actions. En ce sens, la politique de vote n'est pas pertinente pour un acteur tel que la Carac.

Objectif de renforcement du dialogue

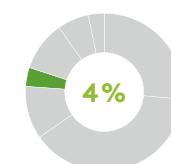
Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Dans le cadre de la refonte de sa stratégie d'investissement responsable, la Carac souhaite renforcer sa stratégie d'engagement vis-à-vis des sociétés de gestion en portefeuille. Pour cela, elle s'engage à intégrer systématiquement des thématiques ESG lors des dialogues annuels avec les gérants des fonds en portefeuille pour développer une connaissance éclairée de l'ensemble des pratiques extra-financières et encourager les pratiques mieux-disantes.

Dans une démarche d'amélioration continue, la Carac souhaite établir un dialogue privilégié avec certaines sociétés de gestion identifiées. Pour les sociétés de gestion qui abordent peu les enjeux ESG et climatiques ou ayant été soumises à des controverses récentes, une feuille de route sur des enjeux ESG prioritaires pourra être établie conjointement avec chaque société de gestion.

Structure des actifs : fonds dédiés

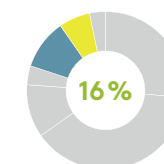


Les pratiques extra-financières des fonds dédiés sont analysées plus finement et plus régulièrement par la Carac, témoignant de sa relation privilégiée avec ses gérants. Dans ce cadre, la Carac s'engage à ce qu'au minimum 50% des encours des fonds dédiés possèdent un label ESG⁽⁷⁾ en 2027, contre 10% des encours actuellement et que 100% soient classifiés SFDR 8 ou 9 à ce même horizon.

Politique de vote

La politique de vote des sociétés de gestion est analysée (voir ci-dessous) et l'engagement auprès des parties prenantes se matérialise à travers un dialogue dédié (section précédente sur la stratégie d'engagement).

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Fonds collectifs cotés : La publication d'une politique de vote est une première étape pour jauger le niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire ou financeur actif.

Au 31 décembre 2022, parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 96% d'entre eux sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini une politique de vote (idem en 2020).

Fonds collectifs non cotés : La publication d'une politique de vote est, par nature, moins pertinente pour des sociétés de gestion spécialisées dans le financement d'entreprises privées ou d'actifs réels. En revanche, pour les entreprises non cotées, un document important est la politique d'engagement et/ou d'accompagnement des participations sur des sujets extra-financiers.

Au 31 décembre 2022, parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 53% sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini une politique de vote (contre 41% en 2020).

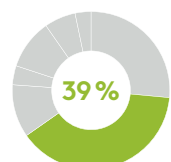
(7) Les labels ESG intègrent le label ISR, Greenfin, Luxflag.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

ÉLIGIBILITÉ DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE (EU 2020/852).

Depuis l'exercice 2021, la Carac effectue une analyse trimestrielle du portefeuille obligataire d'entreprises au regard du règlement taxonomie (EU 2020/852).

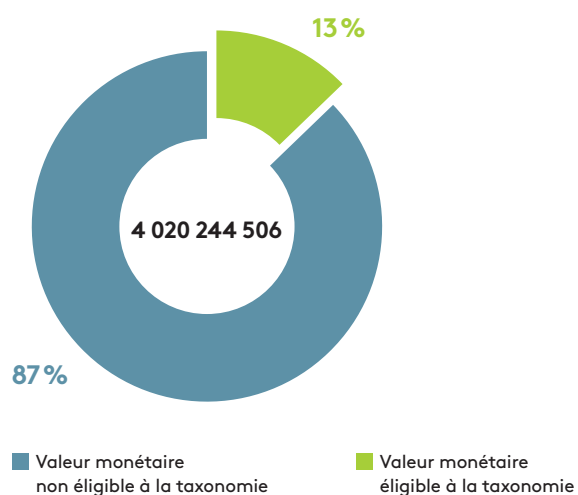
Structure des actifs : obligations d'entreprises



En 2022, le portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac est éligible à 13% à la taxonomie européenne (contre 15% en 2021). Cette légère diminution du taux d'éligibilité est une conséquence potentielle de l'amélioration progressive de la qualité des données publiées par les entreprises à l'égard du règlement taxonomie depuis janvier 2022 sur les deux premiers objectifs environnementaux. Effectivement, les données reportées par les entreprises à leur niveau se sont précisées et ont augmenté en nombre, modifiant les pourcentages finaux communiqués par les fournisseurs de données, remplaçant les estimations ou données manquantes publiées en 2021. Pour cause, le taux de couverture du fournisseur de données sur l'éligibilité du portefeuille obligataire d'entreprises à la taxonomie européenne a augmenté de 11 points de pourcentage en un an, passant de 75% en 2021 à 86% en 2022.

Figure 15

Éligibilité à la taxonomie du portefeuille obligataire d'entreprise, en valeur monétaire (millions d'euros).



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

La Carac, conformément à sa politique d'exclusion, ne détient aucun titre obligataire au 31/12/2022 dérivant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon.

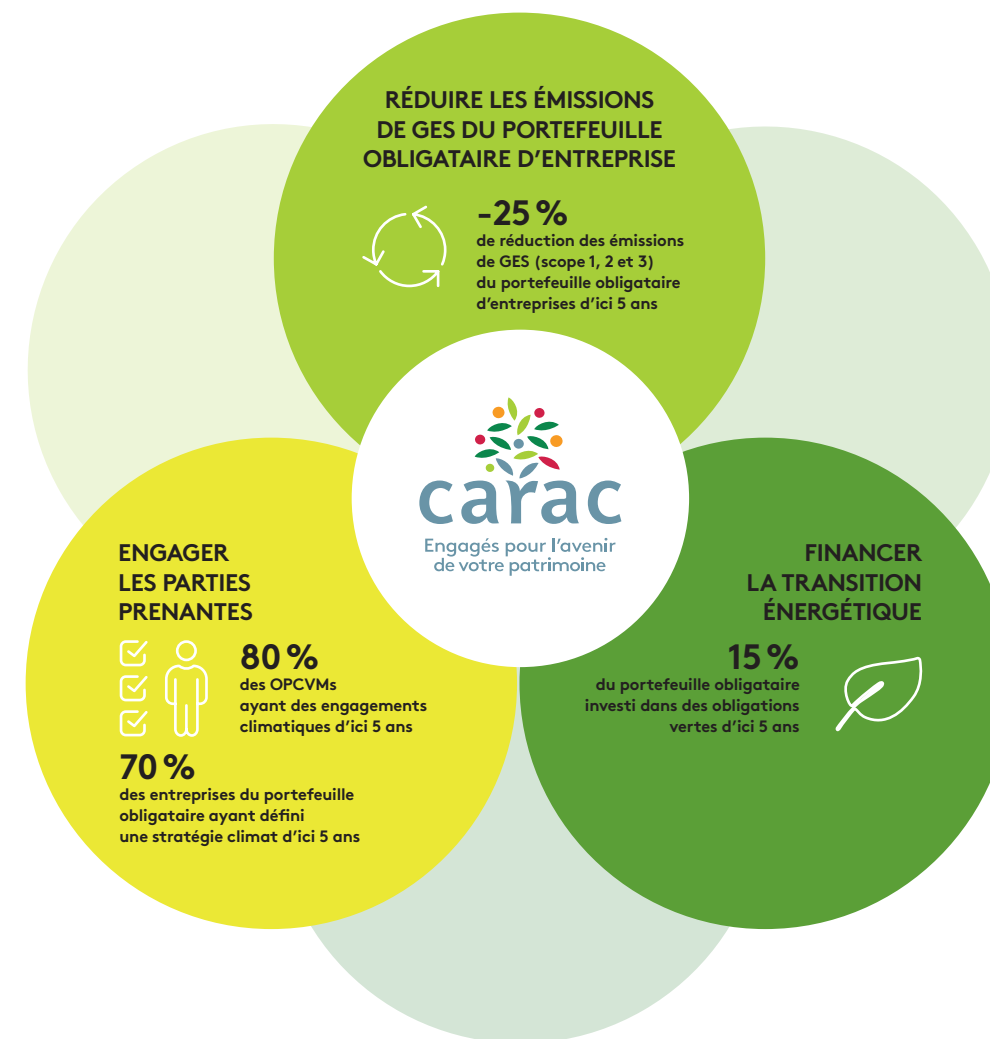
En revanche, 11,3% des émetteurs privés du portefeuille obligataire d'entreprises ont une activité dans les combustibles fossiles, l'extraction, la transformation, le stockage ou le transport de pétrole, de gaz naturel, de charbon thermique ou de charbon métallurgique.

Cet indicateur correspond à l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro quatre, défini par la réglementation SFDR et alimenté par les données d'ISS.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Ambition climat de la Carac

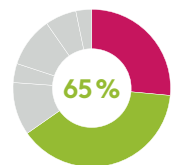
ENGAGEMENTS DES 5 PROCHAINES ANNÉES : CLIMAT



Pilier 1 : réduire les émissions de GES du portefeuille obligataire d'entreprises

Afin de renforcer son engagement en faveur du climat et de s'aligner sur les meilleures pratiques du marché, la Carac s'engage à réduire de 25% les émissions de GES⁽⁸⁾ du portefeuille obligataire d'entreprise (scope 1, 2 et 3) d'ici cinq ans. Cette mesure témoigne de l'engagement de la Carac à réduire son empreinte carbone et à encourager la transition vers une économie plus durable.

Structure des actifs : obligations

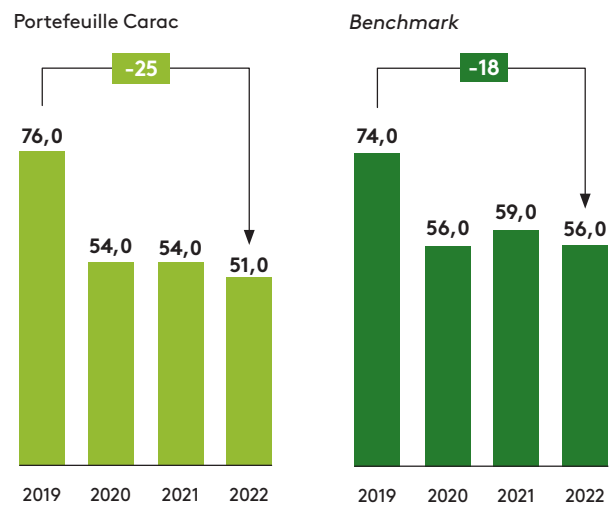


Pour l'exercice 2022, la Carac a reconduit l'analyse carbone de son portefeuille obligataire géré en direct. Elle a été menée de façon distincte pour les obligations d'entreprise et les obligations souveraines.

Définition: L'intensité carbone d'un portefeuille représente la moyenne pondérée des intensités carbonées des entreprises (ou États) qui le composent. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO₂ par millions d'euros de chiffre d'affaires ou de PIB.

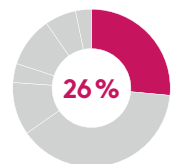
L'intensité carbone du portefeuille obligataire, scope 1 et 2, détenu en direct par la Carac est de 51 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires ou de PIB, soit un résultat inférieur au benchmark retenu par la Carac (56 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires ou de PIB). Les efforts fournis par la Carac dans le cadre de sa stratégie climat depuis 2019 ont permis de réduire l'intensité carbone du portefeuille obligataire de 33% (représentant 25 tCO₂eq/M€).

Figure 16
Intensité carbone du portefeuille obligataire de la Carac scope 1 et 2 (en tCO₂eq/M € de chiffre d'affaires ou de PIB).



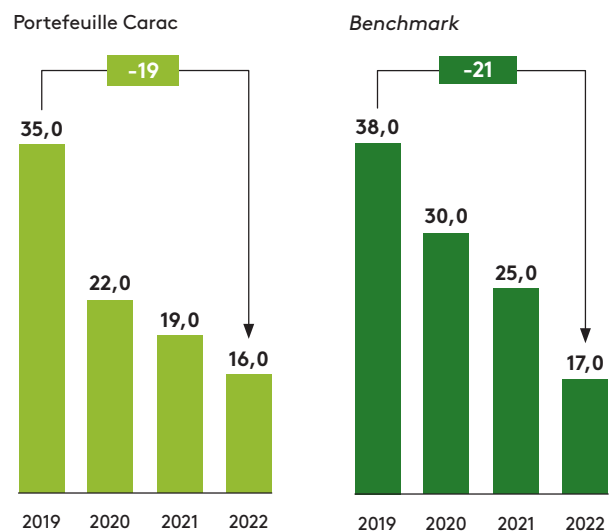
(8) Gaz à effet de serre.

Structure des actifs : obligations souveraines

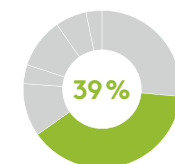


L'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines scope 1 et 2, détenues en direct par la Carac est de 16 tCO₂eq/M€ de PIB, soit un résultat inférieur au benchmark retenu par la Carac 17 tCO₂eq/M€ de PIB. Entre 2019 et 2022 l'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines a diminué de 54%, représentant -19 tCO₂eq/M€ de PIB.

Figure 17
Intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines de la Carac (en tCO₂eq/M€ de PIB) scope 1 et 2.

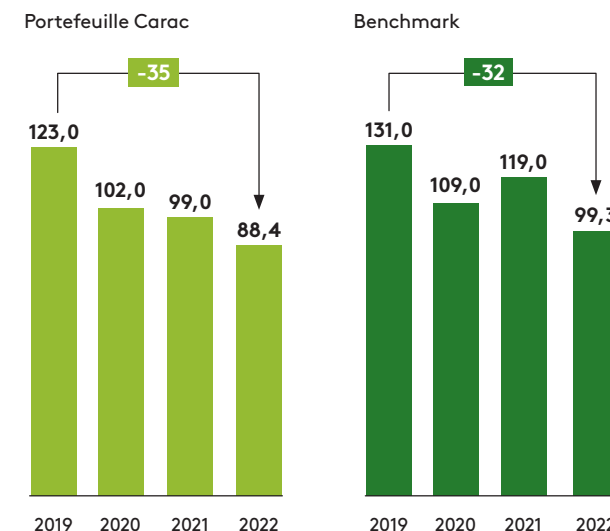


Structure des actifs : obligations d'entreprises



L'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises, scope 1 et 2, détenu en direct par la Carac est de 88 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires, soit un résultat nettement inférieur au benchmark retenu par la Carac (99 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires). Depuis 2019, l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises a diminué de 28%.

Figure 18
Intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac (en tCO₂eq/M € de CA) scope 1 et 2.



(9) Les données 2021 ont été retraitées.

Pilier 2 : engager avec les parties prenantes

Sur le périmètre obligataire, la Carac s'est fixé l'objectif de 70% des entreprises en portefeuille ayant défini un objectif de réduction ambitieux d'ici cinq ans (incluant des objectifs de réduction des émissions de CO₂ SBTi ou considérés comme ambitieux, selon la méthodologie d'ISS).

Sur le périmètre des fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés), la Carac ambitionne que 80% des fonds collectifs investis déclarent publiquement des engagements climatiques d'ici cinq ans.

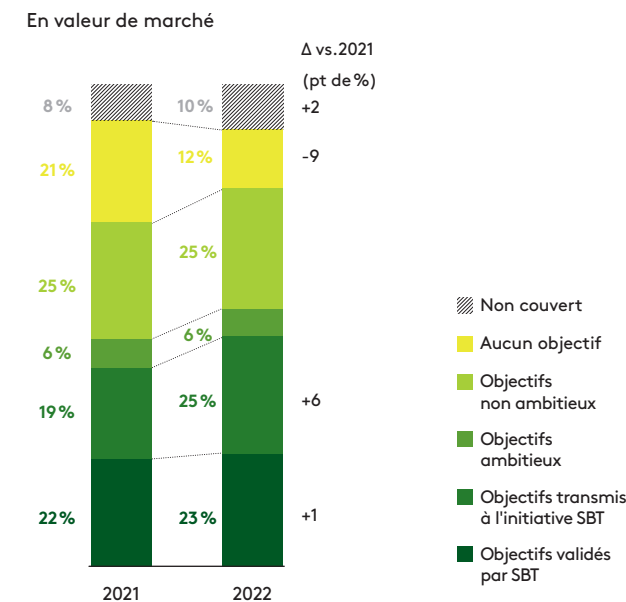
Structure des actifs : obligations d'entreprise



Depuis 2020, la Carac réalise une analyse de l'alignement du portefeuille d'obligations d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

En 2022, la définition d'objectif d'alignement des entreprises du portefeuille se renforce avec près de 54% des encours sous gestion ayant défini des objectifs de réduction de l'empreinte carbone (contre 47% en 2021), dont 23% ont été validés par l'initiative Science-Based Targets (idem en 2021).

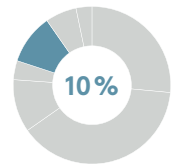
Figure 19
Part du portefeuille d'obligations d'entreprises ayant défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂⁽⁹⁾.



Note méthodologique : la terminologie « objectif ambitieux » et « objectif non ambitieux » s'appuie sur les analyses réalisées par l'agence de notation ISS

Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

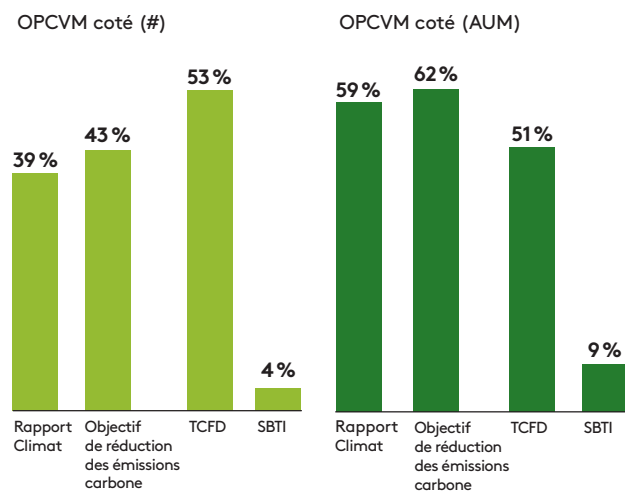
Structure des actifs : fonds collectifs cotés



Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 59% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport Climat, et 51% suivant le référentiel de publication émis par la TCFD⁽¹⁰⁾. 62% des encours sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini des objectifs de réduction des émissions carbone et 9% ayant été validés par l'initiative *Science-Based Targets*.

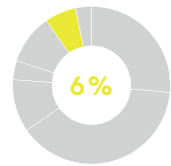
Figure 20

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des engagements climats en 2022.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Structure des actifs : fonds collectifs non cotés

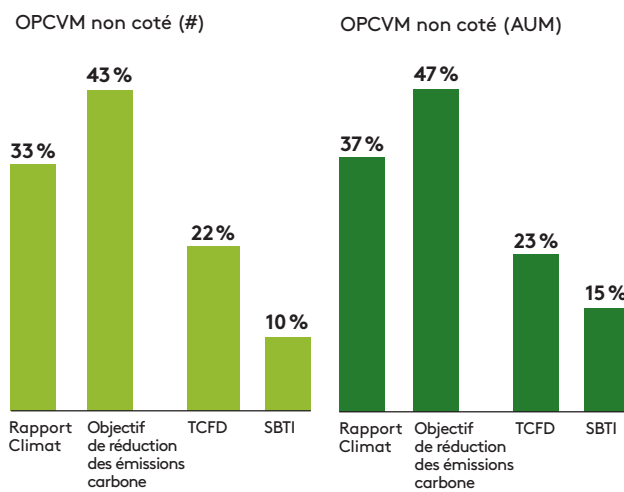


Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 37% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport Climat, et 23% suivent le référentiel de publication émis par la TCFD⁽¹¹⁾.

47% d'entre eux sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini des objectifs de réduction des émissions carbone, 15% ayant été validés par l'initiative *Science-Based Targets*.

Figure 21

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs non cotés couverte par des engagements climats en 2022.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

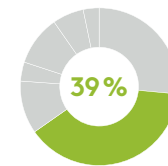
Pilier 3 : financer la transition énergétique

Dans la continuité de son engagement, la Carac a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement dans (1) des entreprises contribuant positivement à la transition énergétique, mais également dans (2) des instruments financiers mettant en avant des thématiques environnementales.

Entreprises contribuant positivement à la transition énergétique (1)

Dans le cadre de la refonte de sa nouvelle stratégie d'investissement responsable, la Carac s'engage à financer la transition énergétique à travers un objectif d'investissement d'au moins 15% du portefeuille obligataire dans des obligations vertes d'ici cinq ans.

Structure des actifs : obligations d'entreprises



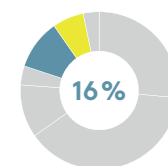
Au 31 décembre 2022, la Carac détient **381 millions d'euros d'actifs contribuant directement à la transition énergétique, contre 228 millions d'euros en 2021**. La valeur de ces actifs a considérablement progressé (+67% par rapport à 2021). Cette hausse significative témoigne de l'engagement de la Carac dans le financement de la transition vers une économie bas-carbone.

Ces investissements sont composés de :

- 107 millions d'euros d'obligations vertes liées à des émetteurs souverains ou supranationaux (+1% par rapport à 2021) ;
- 274 millions d'euros d'obligations vertes liées à des entreprises (+125% par rapport à 2021).

Instruments financiers mettant en avant des thématiques environnementales (2)

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 10 fonds collectifs spécialisés dans le financement d'infrastructures d'énergies renouvelables ou d'entreprises œuvrant directement pour la transition énergétique, représentant un montant total de 33 millions d'euros (+34% par rapport à 2021).

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'enjeu de préservation et de restauration de la biodiversité est un défi pour l'ensemble des acteurs économiques. Étroitement liées à la biodiversité, les activités économiques sont également en grande partie responsables de son érosion.

Le concept de double matérialité permet ainsi d'analyser d'une part l'impact des investissements sur la biodiversité, mais également leur dépendance à cette dernière.

Consciente de l'importance des enjeux relatifs à la biodiversité et de la nécessité d'agir, la Carac a intégré ces enjeux en 2022 dans sa nouvelle stratégie d'investissement responsable et a entamé une réflexion sur le déploiement d'un indicateur d'empreinte biodiversité dans les années à venir.

Chiffres clés relatifs à la biodiversité

68% des populations de vertébrés ont disparu dans le monde depuis 1970

34% des stocks de pêches sont surexploités

1,6 million d'hectares de forêt sont perdus chaque année (i.e. 40 terrains de football chaque minute)

La productivité de **23%** de la surface de la Terre a été réduite

75% de la surface terrestre est altérée de manière significative

25% de la faune et de la flore sont actuellement menacées d'extinction

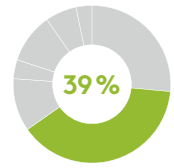
Source : IPBES

Dans ce cadre, la Carac a mené des analyses de biodiversité sur son portefeuille obligataire d'entreprises et immobilier. Elles permettent d'obtenir une vision préliminaire des impacts du portefeuille sur la biodiversité, ainsi que son degré de dépendance.

(10, 11) Démarche volontaire de transparence sur les risques et opportunités climatiques.

7.1 ANALYSE DES IMPACTS DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ

Structure des actifs : obligations d'entreprise



L'analyse sectorielle portant sur les actifs du portefeuille obligataire d'entreprises a été réalisée avec l'appui de l'outil ENCORE, *Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure*, qui permet d'évaluer les impacts et la dépendance des secteurs aux « services écosystémiques », i.e. aux services gratuits fournis par la nature.

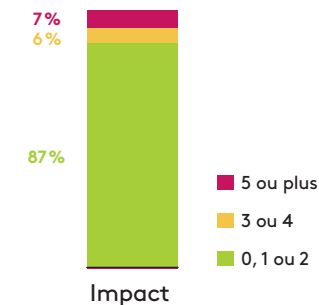
L'outil ENCORE est recommandé par la TNFD⁽¹²⁾ dans le cadre de l'approche propriétaire LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) destinée à évaluer les risques et opportunités liés à la nature.

Pour ce premier exercice, la Carac a réalisé une analyse des impacts et de la dépendance de ses investissements (portefeuille d'obligations d'entreprises) selon une grille sectorielle qui attribue à chaque secteur d'activité un processus de production correspondant. La base de données ENCORE développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le PNUE-WCMC (Programme des Nations Unies pour l'environnement), mesure des niveaux d'impact et de dépendance à 21 services écosystémiques sur une échelle de 1 à 5.

Les analyses préliminaires réalisées sur le portefeuille obligataire d'entreprises permettent de mettre en exergue que 7% des actifs sont susceptibles d'impacter fortement les services écosystémiques. Ces actifs sont majoritairement issus des secteurs du transport, de l'énergie et des services aux collectivités⁽¹³⁾.

Figure 22
Répartition du portefeuille obligataire d'entreprises selon leur impact sur la biodiversité.

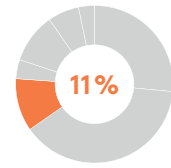
Part du portefeuille impactant *n* services écosystémiques (Part des encours sous gestion, en %)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ENCORE.

(12) « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures » est une initiative mondiale qui a pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant aux organisations de déclarer les risques liés à la nature.
(13) Comprend principalement l'électricité, le gaz, la compagnie des eaux.

Structure des actifs : immobilier en direct



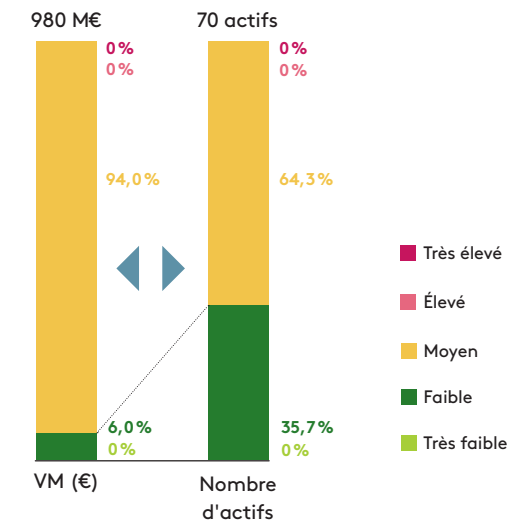
Pour le portefeuille immobilier géré en direct, la Carac a réalisé en 2022 une première analyse d'impact et d'exposition aux risques en matière de biodiversité avec l'appui de l'outil WWF Biodiversity Risk Filter, outil développé par le Fonds mondial pour la nature (WWF) pour aider les entreprises à évaluer les risques environnementaux et sociaux liés à leurs opérations et à leurs chaînes d'approvisionnement.

Le WWF Risk Filter utilise une méthodologie en six étapes pour identifier, évaluer et atténuer les risques potentiels liés à la biodiversité associés aux activités de l'entreprise.

En moyenne, l'analyse du portefeuille immobilier atteint une note de 3/5, correspondant à un risque modéré selon le WWF Biodiversity Risk Filter. Cette note est tirée par les actifs parisiens ayant une note de 3/5 (i.e. les actifs parisiens représentent 66% de la valeur du portefeuille).

Aucun actif immobilier du portefeuille ne présente un risque moyen élevé ou très élevé vis-à-vis de la biodiversité (4/5 ou 5/5).

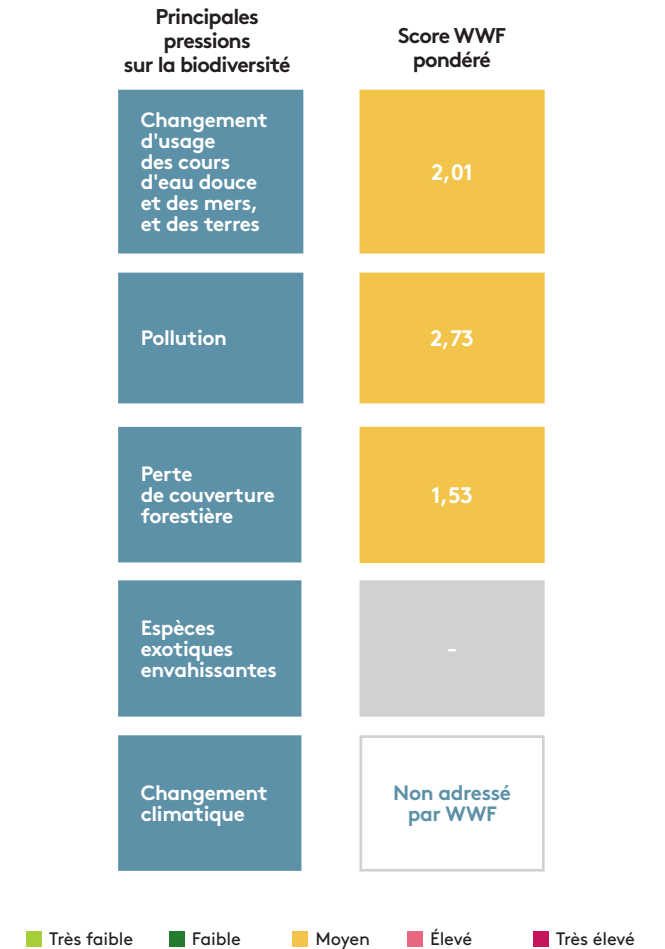
Figure 23
Répartition des actifs immobiliers selon le niveau de risque associé



Sources : WWF Risk Filter Suite, analyses INDEFI.

Le portefeuille immobilier engendre des impacts modérés sur trois pressions pesant sur la biodiversité (sur cinq répertoriées à ce jour) : le changement d'usage des cours d'eau douce et des mers, et des terres (score WWF de 2,01/5), la pollution (score WWF de 2,73/5) et la perte de couverture forestière (score WWF de 1,53/5).

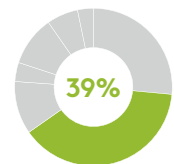
Figure 24
Impacts des actifs portefeuille immobilier sur la biodiversité.



Source : La Carac, analyses INDEFI, WWF Risk Filter.

7.2 ANALYSE DE LA DÉPENDANCE DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ

Structure des actifs : obligations d'entreprise

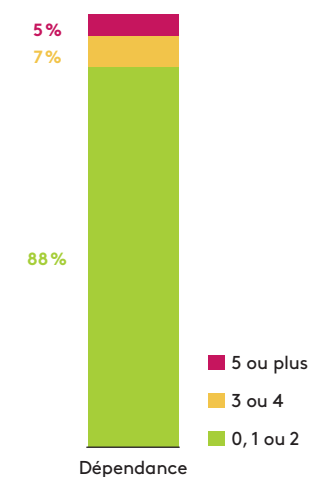


L'analyse a également porté sur le second pendant de l'approche de double matérialité de la biodiversité : la dépendance des activités aux services fournis par la nature. Pour le portefeuille obligataire d'entreprises, l'outil ENCORE a permis de mesurer sur une échelle de 1 à 5 l'exposition des actifs du portefeuille selon une approche sectorielle.

À l'instar du volet impacts sur la biodiversité, les actifs dépendant fortement des services écosystémiques (représentant 5% du portefeuille) se trouvent être les secteurs du transport, de l'énergie et des services aux collectivités⁽¹⁴⁾.

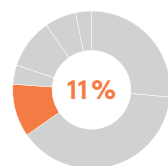
Figure 25
Répartition du portefeuille obligataire d'entreprises selon leur impact sur la biodiversité.

(Part des encours sous gestion, en %)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ENCORE.

Structure des actifs : immobilier en direct



Les analyses sur le portefeuille immobilier ont démontré que les actifs sont faiblement dépendants des services d'approvisionnement et moyennement dépendants des services de régulation. L'outil WWF Risk Filter distingue plusieurs types de services de régulation (i.e. régulation climatique, la purification de l'eau et de l'air, la régulation des épidémies et des maladies...) essentiels pour le maintien de la vie, ceux de facilitation (i.e. formation des sols, pollinisation) et ceux d'atténuation. Les actifs immobiliers du portefeuille ne dépendent en aucun cas des apports immatériels apportés par la biodiversité.

Figure 26
Dépendance du portefeuille immobilier à la biodiversité.

Services écosystémiques	Score WWF pondéré
Les services d'approvisionnement	1,1
Les services de régulation	Facilitation 2,97
	Atténuation 2,99
Les apports immatériels	-

■ Très faible ■ Faible ■ Moyen ■ Élevé ■ Très élevé

Source : La Carac, analyses INDEFI, WWF Risk Filter.

Définition : Les services d'approvisionnement sont les avantages matériels que les personnes tirent des écosystèmes, par exemple la fourniture de nourriture, d'eau, de fibres, de bois et de combustibles.

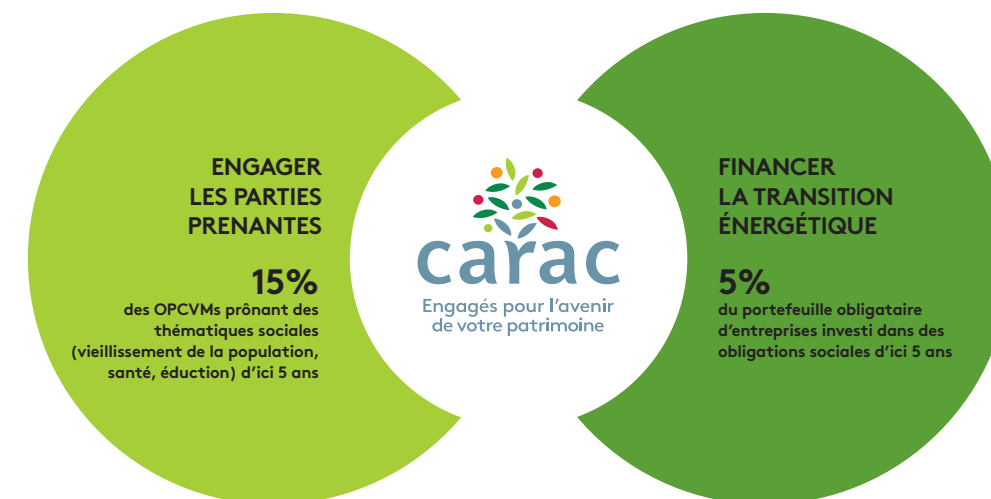
Les services de régulation peuvent être décrits comme les avantages tirés de la régulation des processus écosystémiques, par exemple la régulation de la qualité de l'air et de la fertilité des sols, la lutte contre les inondations et les maladies ou encore la pollinisation des cultures.

Les services culturels ou apports matériels sont des avantages non matériels que les personnes tirent des écosystèmes, par exemple l'inspiration esthétique et en matière d'ingénierie, l'identité culturelle et le bien-être spirituel.

8. Stratégie de déploiement de l'ambition sociale et solidaire de la Carac dans les pratiques d'investissement responsable

INVESTISSEMENTS À VISÉE À IMPACT SOCIAL ET SOCIÉTAL

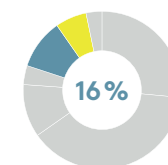
Ambition sociale et sociétale de la Carac



Pilier 1 : engager les parties prenantes

Sur le périmètre des fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés), l'ambition de la Carac est que **15% des fonds collectifs investis prônent des thématiques relatives à la santé et/ou au vieillissement de la population d'ici cinq ans**.

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 24 fonds collectifs spécialisés dans le financement d'une transition sociale et sociétale, représentant 154 millions d'euros (i.e. 8% des investissements au sein de fonds collectifs).

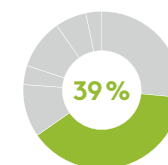
Ces investissements sont composés de :

- 96 millions d'euros investis dans des fonds collectifs prônant des thématiques relatives à la santé et à l'accès aux soins pour tous ;
- 39 millions d'euros investis dans des fonds collectifs prônant le vieillissement des populations ;
- 18 millions d'euros dans des fonds collectifs prônant des thématiques relatives à l'éducation.

Pilier 2 : financer l'innovation sociale et sociétale

Dans le cadre de la refonte de sa nouvelle stratégie d'investissement responsable, **la Carac s'engage à financer la transition sociale à travers un objectif d'investissement d'au moins 5% du portefeuille obligataire d'entreprises dans des obligations sociales**.

Structure des actifs : obligations d'entreprise



Au 31 décembre 2022, la Carac détient **22,6 millions d'euros d'obligations sociales contribuant directement à la transition sociale, contre 3,7 millions d'euros en 2021**.

La valeur de ces actifs a considérablement progressé (+516% par rapport à 2021). Cette hausse significative témoigne de l'engagement de la Carac dans le financement de la transition vers une économie bas-carbone.

(14) Comprend principalement l'électricité, le gaz, la compagnie des eaux.

9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

9.1 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

Le changement climatique demeure l'un des principaux risques générés par ses impacts à court et à long terme sur les actifs pour les investisseurs du monde entier.

Analyse des risques physiques

Depuis 2019, la Carac mène une analyse annuelle des risques climatiques pesant sur son portefeuille immobilier géré en direct. Cette analyse procure à la Carac une bonne vision de l'exposition de ses actifs aux risques physiques.

En 2022, le périmètre de ces analyses a été approfondi pour le portefeuille immobilier, afin de prendre en compte davantage de risques naturels : feux de forêt, mouvements de terrain, inondations, retrait et gonflement des argiles, risques côtiers liés à la hausse du niveau de la mer, séismes, radon.

Définition : Les risques physiques correspondent aux risques résultant de dommages causés par des phénomènes météorologiques, climatiques ou sismiques (glissement de terrain, inondation, feu de forêt, risque nucléaire...). En France, ils sont recensés par la base Géorisques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le niveau de risque correspond au nombre de risques physiques auxquels une commune est exposée.

Structure des actifs : immobilier en direct

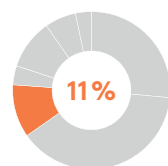
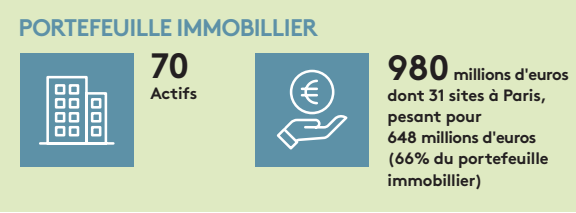
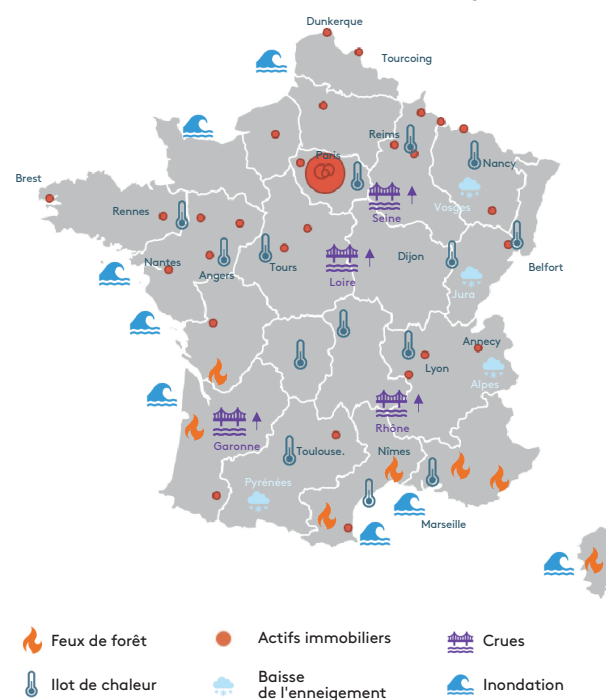


Figure 27

Périmètre et localisation des actifs immobiliers gérés en direct.



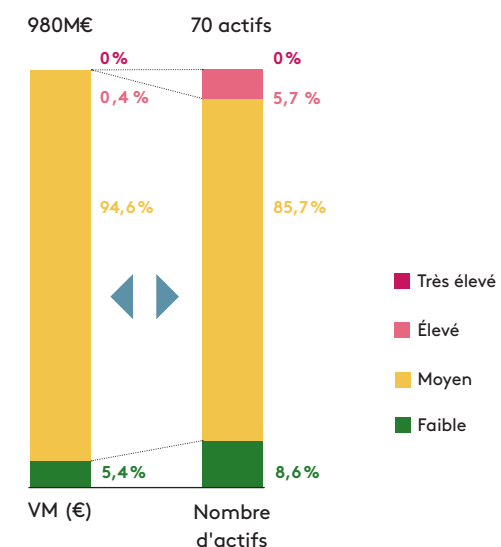
Source : La Carac, analyses INDEFI.

Les actifs immobiliers de la Carac sont répartis sur l'ensemble du territoire français et sont soumis aux impacts du changement climatique. L'analyse se fonde sur les données de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et sur le portail Géorisques.

En moyenne, l'analyse a montré que le portefeuille immobilier présente un risque pondéré modéré de 1,3/4, fortement influencé par les actifs parisiens, davantage exposés. Aucun actif immobilier du portefeuille n'est exposé à un risque moyen très élevé (4/4)⁽¹⁵⁾.

Figure 28

Répartition des actifs immobiliers selon le niveau de risque associé.



Source : La Carac, Géorisques, analyses INDEFI.

Parmi les risques principaux identifiés comme élevés, la Carac a identifié le risque de retrait et gonflement des argiles pour les actifs parisiens (représentant 66% du portefeuille immobilier) : les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque naturel.

Le risque d'inondation et de mouvement de terrain concerne également une grande majorité des actifs détenus par la Carac.

Le portefeuille est à l'inverse faiblement exposé aux problématiques de radon, risques côtiers, séisme ou feux de forêt.

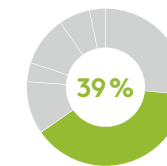
Risques de transition

Dans une volonté d'amélioration continue de ses pratiques d'investisseur responsable, la Carac a déployé pour la première fois en 2022 une analyse des risques de transition liés au climat portant sur le portefeuille obligataire d'entreprise.

Définition : Les risques de transition climatique sont les risques financiers, économiques et sociaux associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. La Task-force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) définit quatre typologies de risques de transition : politique et légal, technologique, risque de marché et risque de réputation.

(16) Les risques de transition (réglementaire, technologique, de marché et de réputation) sont agrégés par une moyenne simple.

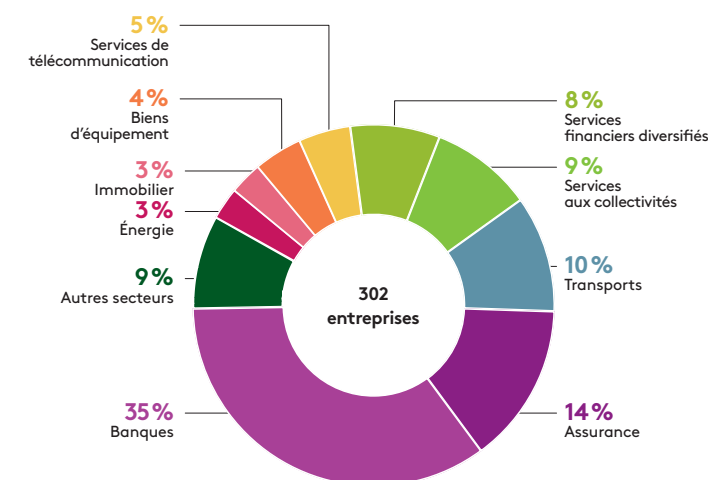
Structure des actifs : obligations d'entreprise



L'analyse sectorielle des risques de transition liés au climat couvre 82% de la valeur du portefeuille obligataire d'entreprise, et se décline selon 24 secteurs GICS.

Figure 29

Segmentation sectorielle du portefeuille d'obligations d'entreprise



PORTFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISES ANALYSÉ



Source : La Carac, analyses INDEFI, TCFD.

La méthodologie utilisée repose sur les recommandations de la TCFD et sur la méthodologie d'analyse de risques climat développée par un cabinet de conseil externe.

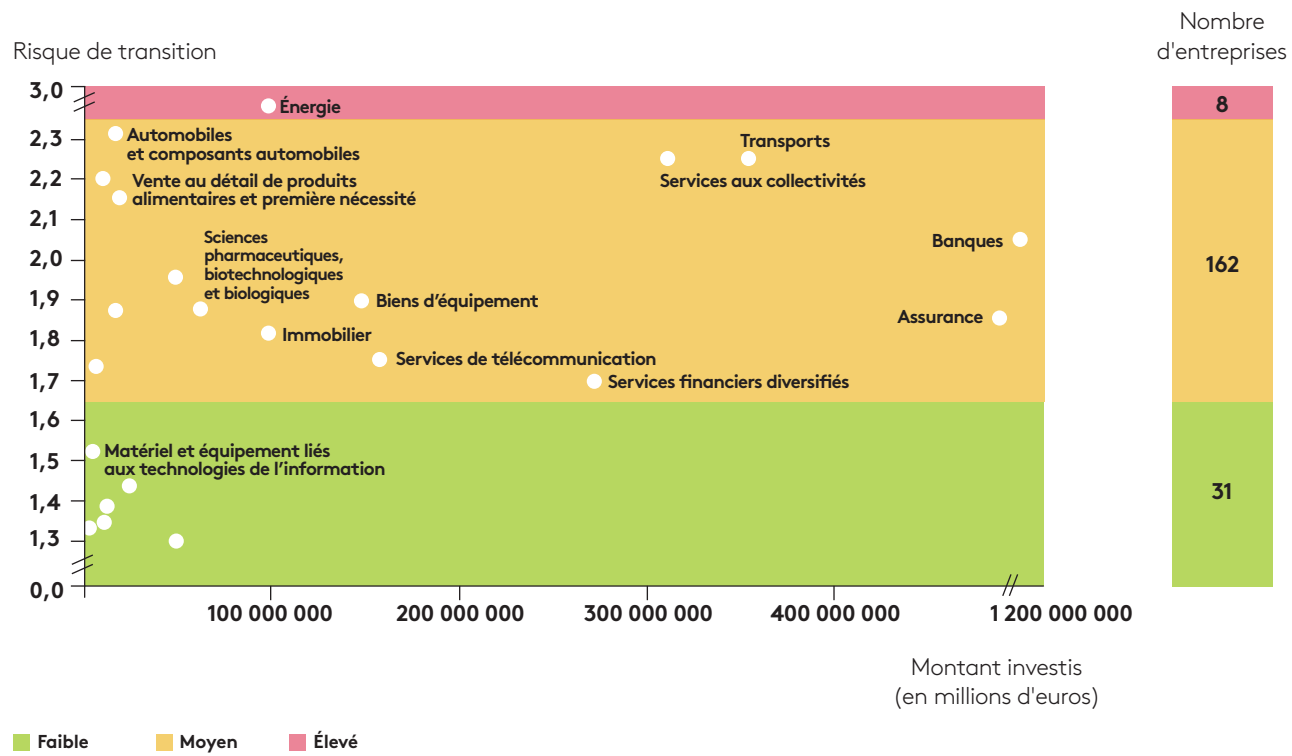
Cette analyse fournit une vision statique des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises investies par la Carac au 31/12/2022, reposant sur les secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous présente l'exposition consolidée du portefeuille aux risques de transition liés au climat⁽¹⁶⁾.

Ces analyses donneront lieu à un suivi renforcé des pratiques des entreprises investies dans des secteurs considérés comme risqués du point de vue climatique.

(15) Référence méthodologique : moyenne des risques analysés sur le portefeuille.

Figure 30

Cartographie sectorielle du portefeuille de la Carac aux risques de transition.



Source : La Carac, analyses INDEFI, TCFD.

9.2 SUIVI DES RISQUES

Évaluation des risques de durabilité et stress tests climatiques

Cartographie des risques : en complément notamment des travaux concernant l'évaluation ESG des actifs opérés par la Direction des Investissements et des travaux de quantification des risques climatiques réalisés par le service ALM, une cartographie des risques de durabilité a été initiée en 2022 avec les experts métiers concernés au sein de la Carac. Les éléments ci-dessous présentent les données méthodologiques retenues et les principales conclusions.

Cet exercice a permis :

- 1 de couvrir les typologies de risques financiers, assurantiels, de crédit et opérationnels/stratégiques et le plus grand nombre de processus de la Mutuelle,
- 2 d'identifier des plans d'actions/améliorations,
- 3 de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs de la Carac aux enjeux climatiques.

Stress tests climatiques : le rapport ORSA 2022 fait état des résultats relatifs aux scénarios définis par l'ACPR dans la prise en compte des risques climatiques et des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion du risque climatique. Ce stress test ACPR de 2020 a été appliqué au portefeuille de la Carac au 31/12/2021, avec des résultats stables par rapport aux résultats présentés dans le rapport ORSA 2021. L'exercice pilote ACPR est limité concernant l'analyse du risque climatique.

Le plan d'action défini par ces analyses de risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance a été intégré dans le cadre de la nouvelle stratégie d'investissement responsable de la Carac.

L'évaluation des risques de durabilité ainsi que les stress tests climatiques seront réalisés annuellement.

Conclusion et mesures d'amélioration identifiées

En conclusion, cette année a été marquée par de nombreuses avancées en matière de finance durable au sein de la Carac. Nous avons renforcé nos engagements envers la prise en considération du climat et notre engagement social et sociétal au moyen d'objectifs chiffrés. À cet effet, la Carac a également renforcé les analyses menées sur le portefeuille en matière de suivi de performance ESG, d'analyse de risques climat et de biodiversité. Nous avons également accentué notre gouvernance pour garantir une gestion responsable et durable de nos activités.

Pour aborder au mieux les défis de demain, nous avons établi une feuille de route ambitieuse qui inclut notamment un engagement fort auprès de nos partenaires pour les encourager à adopter une approche responsable de la finance durable, ainsi que le recrutement d'une personne dédiée à la coordination des travaux d'investissement responsable. Nous allons également créer un comité dédié Développement Durable pour garantir que toutes les questions liées à la durabilité soient prises en compte dans nos activités quotidiennes ainsi que pour approfondir les analyses relatives au climat et à la biodiversité. Enfin, la Carac ambitionne de construire une raison d'être afin d'obtenir, en tant que mutuelle, le statut de société à mission.

Nous sommes fiers de nos réalisations de l'année 2022 et impatients de continuer à promouvoir la finance durable dans les années à venir. La Carac s'engage pour l'avenir du patrimoine de ses adhérents. En tant que mutuelle engagée pour une finance responsable et durable, la Carac est convaincue que cette feuille de route permettra de mieux relever les défis actuels et futurs.

Annexes

TABLES DE CORRESPONDANCES

Table de correspondance - ACPR version simplifiée

Référence dans l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier	Section du rapport annuel
1. Démarche générale de l'entité	1. Démarche générale de la Carac
2. Moyens internes déployés par l'entité	2. Moyens internes déployés par la Carac
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
	8. Stratégie de déploiement de l'ambition sociale et solidaire de la Carac dans les pratiques d'investissement responsable
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Table de correspondance – SFDR

Les nouveaux engagements responsables de la Carac s'inscrivent en conformité avec les exigences réglementaires à l'œuvre dans l'Union européenne et la France.

La table de correspondance ci-dessous fait référence aux dispositions de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen du 27 novembre 2019.

Référence de l'annexe F dans l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier	Section du rapport annuel
1. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	1.3.5 Principal Adverse Indicators (PAI) Cette section regroupe les indicateurs PAI obligatoires et optionnels suivis par la Carac.
2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	1.3.5 Principal Adverse Indicators (PAI) Cette section regroupe les indicateurs PAI obligatoires et optionnels suivis par la Carac.
3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité Cette section permet d'identifier les impacts et les dépendances du portefeuille obligataire d'entreprises et immobilier sur la biodiversité.
	9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques Cette section permet d'identifier les risques climatiques (physiques et de transition) sur le portefeuille obligataire d'entreprises et immobilier.
4. Politique d'engagement	4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
5. Références aux normes internationales	1.3.5 Principal Adverse Indicators (PAI)

Direction de la publication : Direction de la communication de la Carac

Conception & réalisation : CIMAYA

Crédits photographiques : Carac, iStock.



